

**Rapport sur la situation en matière de développement durable à la
Ville de Besançon**

Décembre 2011

Sommaire

Préambule

Une démarche globale en faveur du développement durable

Première partie : La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable sur le territoire bisontin.....6

I. La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère.....	7
1. Un plan bois énergie.....	8
2. Un plan solaire.....	9
3. Un plan de modernisation de l'éclairage public.....	9
4. Une politique globale des déplacements.....	10
5. L'aménagement de la Ville de Besançon.....	11
II. La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources.....	11
1. L'eau.....	11
2. Les espaces naturels, agricoles et forestiers.....	12
3. Les déchets.....	13
4. La qualité de l'air.....	15
5. Le bruit.....	15
6. Les nouveaux enjeux environnementaux.....	15
III. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.....	15
1. L'habitat.....	16
2. Les solidarités et la cohésion sociale.....	16
IV. L'épanouissement de tous les êtres humains.....	18
1. Le cadre de vie.....	18
2. La sécurité et prévention des risques.....	18
3. Les activités économiques et l'emploi.....	19
4. L'économie sociale et solidaire.....	19
5. L'insertion sociale par l'économie.....	19
6. La lutte contre l'isolement.....	20
7. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite.....	20
8. Les sports, les loisirs et la culture.....	21
9. La participation de tous.....	21
10. L'éducation au développement durable.....	21
11. La mobilisation du territoire.....	23
12. La coopération décentralisée.....	23
V. Une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables.....	24
1. Une mobilisation des acteurs du territoire.....	24
2. Les instances participatives.....	24
3. Le développement des circuits courts.....	25
4. Le tourisme.....	25

Deuxième partie : La collectivité exemplaire et responsable en matière de développement durable.....26

I. La gestion des ressources humaines.....	27
1. La sensibilisation et la formation des agents.....	27
2. La communication interne.....	28
II. La commande publique.....	29
III. La gestion du patrimoine de la collectivité	31
1. L'énergie	31
2. Les déplacements	32
3. L'eau.....	32
4. Les déchets	33
IV. La gestion des finances publiques.....	33

Troisième partie : La mise en application des principes du développement durable.....35

I. La participation des acteurs	36
II. La mise en œuvre de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations	36
III. Le pilotage.....	36
IV. Une approche transversale	38
V. Un dispositif d'évaluation partagé	39
VI. Une stratégie d'amélioration continue	40
1. Des démarches qualité.....	40
2. L'amélioration continue par les services.....	40
3. L'amélioration continue par les agents	41
4. L'amélioration continue par les usagers.....	41

Préambule

Le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse de la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Ce rapport permet de mettre en lumière les différentes politiques, programmes et actions entreprises et leurs effets sur les cinq finalités du développement durable sur le territoire ou conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes. Il vient illustrer la contribution de la Ville de Besançon aux défis nationaux, européens et internationaux. Le rapport doit par ailleurs analyser les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, programmes et politiques publiques conduites en faveur du développement durable. Ce dernier apporte une exigence de transversalité et de cohérence de l'action publique, la nécessité d'évolution des modes de gouvernance et du mode de développement, le dépassement d'analyses sectorielles.

Une démarche globale en faveur du développement durable

Le territoire de Besançon est reconnu sur le plan national et européen pour son dynamisme et son engagement en faveur du développement durable. Ceci s'est traduit par **de nombreux prix dans des domaines variés**. La stratégie prospective Besançon 2020 propose des orientations qui tiennent compte du contexte et de l'impératif du développement durable et positionne la Ville à l'horizon 2020. Cette stratégie est en cours de redéfinition à un horizon 2030. Elle est menée conjointement avec le Grand Besançon pour assurer une cohérence territoriale forte. Elle guide l'ensemble des politiques publiques menées.

Le 27 septembre 2001, la Ville a délibéré pour s'engager dans la réalisation d'un **Agenda 21**, projet territorial en faveur du développement durable. Le premier programme d'actions 2006-2008 et le second programme d'actions 2010-2013 ont été adoptés respectivement par délibération municipale les 26 octobre 2006 et 9 décembre 2010. Ils ont été élaborés conjointement avec le Grand Besançon dans un objectif de synergie pour une meilleure cohésion territoriale. Ce projet s'inscrit dans un processus sur le long terme pour relever les défis du 21^{ème} siècle.

Dans le cadre de cet Agenda 21, la Ville de Besançon a élaboré un projet stratégique de développement durable qui définit les orientations structurantes tant pour la gestion interne des services que pour la conduite d'actions sur son territoire. Les actions mises en œuvre répondent dans le même temps et de façon intégrée aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux.

En amont de la construction du premier programme d'actions de l'Agenda 21, un diagnostic de territoire concerté et partagé a été établi. Les principaux enjeux identifiés, qui s'inscrivent dans les trois piliers du développement durable, que sont l'économie, l'environnement et le social, portent sur :

- Habiter, se déplacer autrement afin de contribuer à l'adaptation au changement climatique,
- La préservation de la biodiversité et des ressources et la valorisation de nos richesses,
- Le développement d'une économie de proximité solidaire respectant l'environnement,
- La cohésion sociale du territoire.

Si le premier programme de l'Agenda 21 a visé avant tout à opérer un changement interne au sein de la collectivité, le second programme d'actions se donne pour objectif de mobiliser l'ensemble du territoire.

Il repose sur trois axes stratégiques :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Plan Climat Energie Territorial alimente en partie ce volet,
- Préserver les ressources naturelles, valoriser les ressources locales,
- Agir solidairement.

L'Agenda 21 est basé les cinq finalités de la stratégie nationale :

- La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Et les cinq éléments de démarche du Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agenda 21 locaux énoncé par le Ministère :

- La participation des acteurs,
- L'organisation du pilotage,
- La transversalité de l'approche,
- Le dispositif d'évaluation partagé,
- La stratégie d'amélioration continue.



Première partie

La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable sur le territoire bisontin

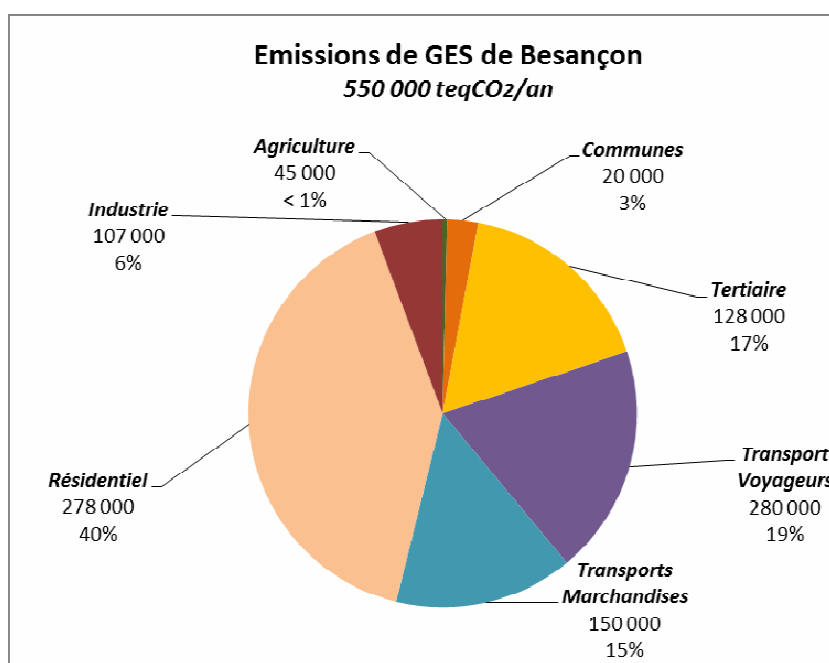


I. La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

Le changement climatique est un des enjeux majeurs du 21^{ème} siècle par les bouleversements qu'il peut engendrer. La Ville s'est impliquée sur la question énergétique depuis la fin des années 70 et a été à plusieurs reprises distinguée pour la politique qu'elle a menée et les résultats qu'elle a obtenus. Principalement orientée à l'origine vers l'efficacité des systèmes énergétiques notamment au niveau du patrimoine de la ville, cette politique énergétique a pris une nouvelle dimension au cours de ces dernières années, se renforçant progressivement. Les résultats de cette politique ont été validés en décembre 2007 par la **labellisation Cit'ergie** « European Energy Award » pour la ville de Besançon. En 2011, cette dernière s'est engagée dans le processus de renouvellement de son label Cit'ergie amplifiant ses objectifs et son plan d'actions,

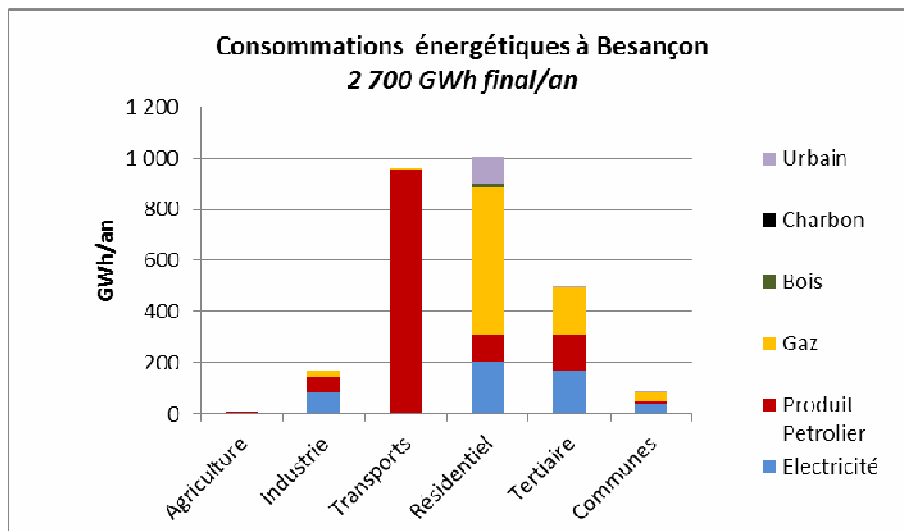
En 2009, la collectivité a signé la Convention des Maires visant à dépasser les objectifs climatiques et énergétiques de l'Union européenne à l'horizon 2020, par rapport à 1990 :

- Réduction de 20 % des émissions de CO₂
- Réduction de 20 % de la consommation énergétique sur le territoire
- Augmentation de 20 % de la part des énergies renouvelables (23 % au niveau national)



Le calcul des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire du Grand Besançon en 2005 montre la part faible (3%) qui incombe directement aux collectivités. Il nous faut donc agir avec les autres acteurs.

20% d'atténuation d'émissions de GES c'est une diminution de 110 000teqCO₂/an à l'horizon 2020 sur le territoire bisontin



L'état des lieux de 2005 montre une consommation énergétique de 2700 GWh final/an (4400 pour le Grand Besançon)

20% de réduction des consommations se traduit par une diminution de 550 GWh/an à l'horizon 2020 sur le territoire bisontin

Les engagements de la convention impliquent tout le territoire et concernent à la fois les acteurs publics et privés. Le **Plan Climat Energie Territorial** sera adopté fin 2011 pour la période 2011-2014. Ce dernier constitue le volet opérationnel de l'axe 1 de l'Agenda 21 relatif à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et viendra compléter la labellisation Citergie.

1. Un plan bois énergie

Dans le cadre de sa politique de développement des énergies renouvelables, la Ville déploie sur son territoire un « Plan Bois-Energie », effectif pour une période de 2007 à 2013. A travers cette stratégie couplée à une démarche de sobriété énergétique, il s'agit de recourir à une énergie renouvelable, en alternative aux énergies fossiles. Le « Plan Bois-Energie » prévoit le remplacement des chaudières au gaz par des chaufferies bois dans les bâtiments de la Ville propices à les recevoir. Il s'agit principalement de groupes scolaires et d'écoles. L'objectif est de concevoir 10 sites sur 5 ans, substituant ainsi 15 % de gaz naturel. Le rythme de construction de chaufferies bois en substitution du gaz se poursuit à raison d'une chaufferie par an.

En 2010, les chaufferies installées dans les groupes scolaires Fontaine-Ecu, Brossolette et Viotte ont permis d'éviter le rejet de 226 tonnes de CO₂. Les perspectives pour 2011-2012 sont la construction d'une nouvelle chaufferie bois au groupe scolaire des Vieilles-Perrières, ainsi que d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur, pour le secteur de Mallarmé où sont implantés deux des plus gros consommateurs d'énergie de la Ville : le Palais des Sports et la Piscine Mallarmé. Ces installations permettront d'éviter le rejet de 1 070 tonnes de CO₂ par an (bilan prévisionnel pour fin 2011). Le développement de la filière « Bois-Energie » est renforcé par une collaboration entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon, qui a construit une plateforme de stockage et de séchage pour le bois local pouvant accueillir un volume de 6300 m³ apparents de plaquettes, sous un hangar. Cette plateforme opérationnelle depuis 2008 est gérée par ONF Energie.

En adoptant le « Plan Bois-Energie », la municipalité de Besançon soutient à un niveau local, des stratégies de développement de la filière bois énergie impulsées au niveau européen (FEDER) et national (Contrat de Projets Etats-Régions 2007-2013).

La Ville de Besançon fait partie des 1 744 communes forestières de Franche-Comté avec 2408 hectares d'espaces verts dont la forêt de Chailluz (1 708 hectares). Chaque année, elle peut ainsi fournir près de 2 000 tonnes de bois pour l'approvisionnement des chaufferies bisontines. Le bois couvre 18,4 % des besoins énergétiques du chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal.

2. Un plan solaire

La Ville de Besançon a fait le choix de développer des installations solaires thermiques et photovoltaïques sur son patrimoine. Une systématisation de l'installation de production d'eau chaude sanitaire solaire dans les constructions ou les rénovations lourdes du patrimoine municipal est retenue si la pertinence est avérée.

Plusieurs sites sont équipés de capteurs solaires thermiques : Piscine de Chalezeule depuis 30 ans, plusieurs crèches, une maison de quartier, les serres municipales, un gymnase.

Des panneaux photovoltaïques ont été installés au Centre Technique Municipal et au groupe scolaire Viotte. Deux groupes scolaires seront équipés en 2011.

La Ville de Besançon a entrepris de multiples actions afin de sensibiliser et d'informer le grand public sur la maîtrise de l'énergie. Une démarche incitative qui encourage chaque bison à modifier son comportement au quotidien. Les acteurs économiques, sociaux, politiques et associatifs sont également visés par ces actions. En outre depuis 2006, la Ville de Besançon propose des aides financières aux bailleurs sociaux et aux particuliers pour l'installation de solaire thermique.

Une centaine d'habitation de particuliers et cent soixante logements sociaux ont été aidés pour l'installation de production d'eau chaude solaire pour une somme respective de 29 900 € et 64 650 €.

① 260 logements subventionnés pour l'installation de chauffe-eau solaires pour une contribution de la commune de 94 550 €.

3. Un plan de modernisation de l'éclairage public

La ville dispose de 17 000 points lumineux et 485 km de voies éclairées. Afin d'accélérer le plan de modernisation de l'éclairage public, un nouveau dispositif a été expérimenté en 2010 avec la **souscription d'un emprunt d'un million d'euros dont les annuités sont remboursées par les économies d'énergie générées par cette modernisation de l'éclairage public**. Plus de 3700 lanternes et 40 régulateurs de puissance ont été ainsi installés en 2010 et 2011. L'opération s'avère être un succès : 68 000€ ont été économisés grâce au programme 2010, soit une économie de 839 500KWh et sur 2011, l'économie est estimée à 35 000€ supplémentaires. Grâce à ces régulateurs de tension (40% des armoires de gestion), l'éclairage public se met en veilleuse toutes les nuits de 22h à 6h et à partir de 18h sur une partie du territoire, si le besoin s'en fait sentir, les soirs de grand froid, ce qui permet une économie de 32% de la consommation pour une baisse de la lumière de 50 %. L'objectif est de soulager le réseau et de sensibiliser les bison à l'économie d'énergie.

Avec ces nouveaux dispositifs, la Ville économisera 1 million de KWh par an soit 10 % de sa consommation annuelle en éclairage public.

① Consommation moyenne d'éclairage public en GWh Ratio en MWh/km éclairés : 9,8 GWh en 2010 avec une baisse de 8% entre 2009 et 2010

Maîtrise des consommations

➤ Actions réalisées

- ✓ Réalisation d'un emprunt d'un million d'euros/an pour les économies d'énergie remboursé sur les économies générées
- ✓ Eclairage Noël : ampoules LED **puissance plafonnée à 350 KW**

➤ Actions engagées

- ✓ Affichages Display : 30 sites en 2010
- ✓ Installation expérimentale d'un éco générateur (chaudière électrogène) dans le cadre d'un partenariat Ville-GDF Suez-VF Confort-Baxi dans des locaux dédiés aux Espaces verts et sportifs

Développement des énergies renouvelables

➤ Actions engagées

- ✓ Réalisation d'un **bilan-prospective** sur les énergies renouvelables sur le territoire
- ✓ Lancement d'une étude prospective sur les réseaux de chaleur et chaufferies bois à l'échelle de la métropole Rhin Rhône

4. Une politique globale des déplacements

L'étalement urbain et le développement d'un bon réseau routier génèrent des migrations quotidiennes en voiture de plus en plus nombreuses et un engorgement des voies de communication aux heures de pointe. Parmi les cinq thèmes cités en 2004 par les Bisontins sur lesquels devraient porter les efforts, quatre concernent les déplacements (stationnement, pistes cyclables, bruit et transports publics).

Un **programme global** a été engagé au niveau du Grand Besançon, visant à restructurer le réseau de transport collectif, avec notamment la création d'un **tramway**, l'aménagement de **haltes ferroviaires**. La Ville est partie prenante de la stratégie d'accueil de la **Ligne à Grande Vitesse** portée par le Grand Besançon.

Des outils de planification ont été élaborés à travers le **Plan de Déplacement Urbain**, le **Schéma des Pistes Cyclables**. L'enjeu de substitution des transports collectifs et modes doux à la voiture est déterminant. La Ville joue un rôle non négligeable dans l'aménagement d'un espace favorisant les modes doux ou les transports en commun : **politique de stationnement adaptée**, création de **parkings relais**. L'offre gratuite de places de stationnement a diminué lors de la dernière décennie pour accompagner la politique de report modal.

Le taux de motorisation (nombre moyen de voitures/ménage) est faible en centre ville : 0,7 (*Source : AUDAB -2005*). Ceci est lié à la mixité et la densité des formes urbaines, l'existence d'un réseau de transport en commun maillé mais également aux contraintes de stationnement. La voiture est peu utilisée dans les déplacements à l'intérieur de Besançon, les transports en commun et la marche à pieds ont une part significative (15% chacune). Entre 2004 et 2007, le trafic routier sur le territoire de Besançon a enregistré une baisse de 2,1% toutes voies confondues (*Source Agence de l'Urbanisme de l'agglomération de Besançon -2008*).

De nombreuses communications à destination du grand public ont été élaborées.

Développement des transports non polluants

➤ Actions réalisées

- ✓ **Vélocité** En 2010 : 170 744 abonnements longue et courte durée (203 879 en 2009)
- ✓ **Autocité** En 2010 : 120 abonnés – 1 790 locations
- ✓ Aménagement d'une vaste **zone de rencontre** en 2011 au centre ville

➤ Actions engagées

- ✓ Réalisation d'un **tramway** : 28 stations et 14km horizon 2015 qui restructurera en profondeur la politique du transport
- ✓ Création de parkings relais : 390 places en 2010
- ✓ Développement des pistes cyclables et mise en place des contre sens : 13,4 km de pistes cyclables en propre, 41,1 km de bandes et double sens cyclable et 117 km de voies vertes et d'espaces partagés
- ✓ Mise en place d'une **aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique** pour les particuliers : 102 particuliers aidés en 2011
- ✓ Acquisition d'un **parking à vélo mobile** pour les manifestations
- ✓ Proposition de livraisons par cyclos via un de nos partenaires de l'Agenda 21, Roulelec
- ✓ Linéaire de cheminements piétonniers mis en service à l'intérieur des quartiers : 2,25 km
- ✓ Intégration systématique de la question du transport dans les aménagements

5. L'aménagement de la Ville de Besançon

L'arrivée de ces deux modes de transport, LGV et tramway, ont un impact direct sur l'aménagement de la Ville. De nombreux sites feront l'objet d'une **requalification urbaine** : réaménagement du Pôle Viotte, restructuration de l'entrée du C.H.U.,...Le développement durable guide la réflexion de ces nouveaux aménagements.

En parallèle, plusieurs grands projets d'urbanisme existent : opération du 6 rue de la Madeleine, aménagement de l'îlot Pasteur ou encore projets de quartiers durables ou éco quartiers : un projet de reconversion de la caserne **Vauban**, l'aménagement d'un éco quartier aux **Vaïtes** et la reconversion d'une friche industrielle aux **Prés de Vaux**. Ces opérations visent un **niveau élevé en matière de qualité environnementale** et de respect de l'environnement. L'Approche Environnementale de l'Urbanisme est systématisée dans l'ensemble des projets ou opérations d'aménagements importants.

➤ Actions réalisées

- ✓ 118 ha aménagés dans des zones 1AU et ZAC (Vallon du Jour, Hauts du Chazal, Prés de Vaux, Port Fluvial) en 2010
- ✓ Labellisation « Eco quartier » par la Caisse des Dépôts et Consignation du quartier Vauban
- ✓ Inauguration de la RODIA en 2011 dans le quartier dédié aux arts et à la culture – Bâtiment ayant fait l'objet d'une démarche de qualité environnementale : intégration paysagère, limitations des nuisances sur le quartier, conception bioclimatique, THPE, bois certifié...

II. La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

La Ville de Besançon s'efforce à l'échelle du territoire **d'économiser les ressources**, leur préservation étant un enjeu planétaire. Les réglementations successives renforcent la prise en compte de l'environnement dans les processus décisionnels, notamment au travers des lois Grenelle. Depuis plusieurs décennies, Besançon a été pilote dans de nombreux domaines (gestion intégrée des espaces verts, certification du cycle de l'eau...) et reste exemplaire pour de multiples collectivités. Besançon est ainsi la première collectivité à avoir instauré, en 1999, la redevance incitative fonctionnant sur le volume des ordures ménagères.

1. L'eau

Le bassin de vie est marqué, d'une part, par la présence de zones karstiques particulièrement vulnérables face aux pollutions et d'autre part, par la présence du Doubs. A Besançon, la distribution de **l'eau potable est de bonne qualité** et est maîtrisée localement.

Un des points d'approvisionnement en eau potable, la source d'Arcier, est inscrit sur la liste des 500 captages prioritaires retenus par l'Etat dans le cadre du Grenelle pour lutter contre les pollutions diffuses, notamment les nitrates. Ce site fait l'objet de **plans d'actions ciblés** depuis 2001 pour lutter contre les pollutions diffuses. Ce programme est maintenu et développé pour assurer la préservation de la ressource à long terme.

Par ailleurs, afin de limiter les prélèvements en période d'étiage dans la seconde ressource que constitue La Loue (rivière de 1^{ère} catégorie), la ville de Besançon a diversifié son alimentation en eau par la création d'une 5^{ème} ressource (forages profonds à Novillars)

Les mesures visent également l'atteinte du bon état écologique d'ici à 2021 pour la rivière du Doubs et de ses affluents. Pour ce faire, la **lutte contre les pollutions diffuses urbaines** reste une priorité. Ainsi, dans le cadre de l'assainissement, la gestion des eaux pluviales, la dépollution par temps de pluie et la lutte contre les pollutions toxiques, ainsi que la mise en place de systèmes d'assainissement autonomes fonctionnels, constituent l'essentiel des programmes de protection. D'autre part, la Ville s'est engagée dans un **plan de déneigement** restreignant l'usage du sel.

En matière de limitation du prélèvement de la ressource en eau, le **système de tarification** de l'eau a été modifié pour limiter la consommation générée par les plus gros consommateurs. (Suppression de la dégressivité)

Depuis 2006, une aide est attribuée aux particuliers pour l'installation d'une **citerne** de récupération des eaux pluviales.

① Prix moyen du m³ pour habitant : **2.52 € en 2011** (2.45 € en 2010) – **Premier rang pour le prix de l'eau et de l'assainissement** dans les 40 plus grandes villes de France

Protection de la ressource en eau

➤ Actions réalisées

- ✓ Arrêtés préfectoraux définissant périmètres et servitudes sur l'ensemble des captages
- ✓ Taux de conformité des prélèvements sur les eaux potables : 100% en 2010 (99,7% en 2009)
- ✓ 6400 tonnes de boues d'épuration dont 90% valorisées en agriculture
- ✓ Première ville à labelliser son eau : **la Bisontine primée par le trophée éco actions**

➤ Actions engagées

- ✓ Définition d'un **schéma directeur de la station d'épuration** (objectif 45 % de biogaz valorisé) dans le cadre d'une démarche développement durable (bilan carbone établi) ; avec mise en place d'un « **refuge** » **LPO**, d'une gestion différenciée des espaces verts, et d'actions pour la biodiversité .
- ✓ Aides financières pour l'installation de **cuves de récupération** chez des particuliers: 173 **cuves** de 2006 à 2010
- ✓ Création d'une 5^{ème} ressource en eau (forages profonds Novillars)

Soutien à l'agriculture biologique dans un bassin versant

➤ Actions engagées

- ✓ Financement d'un programme pluriannuel en faveur de **l'agriculture biologique** dans le bassin versant de 102 km² de la source d'Arcier - Amélioration significative de la qualité de l'eau brute

2. Les espaces naturels, agricoles et forestiers

La ville de Besançon est dotée d'un patrimoine vert important et de qualité qui subit des atteintes pour l'essentiel en raison de constructions (habitat, activités, infrastructures) et de déprise agricole. Ces espaces tendent non seulement à se réduire mais aussi à se déstructurer. Leur fonctionnement en systèmes reliant différents espaces naturels est en question. Les bisontins sont attachés à la qualité de ces paysages et à une nature qui pénètre en ville.

Le risque majeur porte sur la perte de biodiversité par une artificialisation des milieux, le mitage des espaces naturels. La préservation de la fonctionnalité des écosystèmes, le renforcement d'une gestion globale et concertée des milieux naturels et la gestion et la protection des espaces remarquables dans leur diversité sont des enjeux importants sur notre territoire.

Il convient de veiller à **favoriser des continuités écologiques** au travers de la trame verte et bleue et de sa prise en compte dans les documents d'urbanisme. Le choix des aménagements vise à favoriser une approche plurispécifique et les espèces indigènes locales qui subissent des menaces notamment avec la présence de plantes invasives. En 2010, Besançon a été récompensée au concours « **capitale française de la biodiversité** » en recevant le 1^{er} prix de la catégorie des villes de plus de 100 000 habitants pour toutes les actions menées au quotidien.

① *Surfaces agricoles et naturelles : 50 % (2993 ha en N et 270 ha zones 1AU/2AU)*

Définition de zones de protection

➤ Actions réalisées

- ✓ 100 % de la surface forestière avec certification du bois PEFC
- ✓ 100 % des surfaces en **gestion différenciée écologique**
- ✓ Réhabilitation de la ripisylve sur les berges du Doubs avec une régulation non chimique des plantes invasives, telle la renouée du Japon

➤ Actions engagées

- ✓ Création de jardins familiaux, jardins partagés, vergers, vigne, coulée verte dans des secteurs réservés
- ✓ Etude de faisabilité d'un nouveau jardin botanique

Réduction des produits phytosanitaires

➤ Actions réalisées

- ✓ **Abandon du chimique (pesticides) sur 100 %** des surfaces – Désherbage alternatif (mécanique, thermique, paillages)

✓ **Protection biologique** sur cultures horticoles

➤ Actions engagées

- ✓ Un **plan d'actions pluriannuel** engagé en partenariat avec l'Agence de l'Eau, la Chambre d'Agriculture et d'autres partenaires locaux avec notamment un volet en faveur de **l'agriculture biologique** dans le bassin versant de la source d'Arcier
- ✓ Sensibilisation des communes, des agriculteurs, des jardiniers amateurs à réduire, voire supprimer, leur consommation de pesticides

Connaître et protéger la biodiversité

➤ Actions réalisées

- ✓ Aménagement de squares pour développer la flore indigène afin de créer des habitats pour la petite faune, en 2010 : square de Fontaine-Ecu avec action de sensibilisation des scolaires par la Petite école dans la forêt
- ✓ Elaboration d'un parcours de découverte ornithologique
- ✓ **Etudes naturalistes** sur les collines bisontines pour identifier et hiérarchiser les enjeux de biodiversité et d'espaces naturels, avec suivi annuel

➤ Actions engagées

- ✓ Etablissement d'un **diagnostic**, pour identifier et hiérarchiser les enjeux de biodiversité et d'espaces naturels (Etude menée à l'échelle de l'agglomération)
- ✓ Réalisation d'une **charte paysagère** de valorisation et de préservation des collines
- ✓ **Lutte non chimique** contre **la renouée du Japon, plante invasive** : action menée en 2009 sur 6 sites représentant 3 200 m² en 2010 sur 51 sites représentant plus de 10 000 m²
- ✓ Rédaction d'un atlas botanique en cours
- ✓ Aide à la conservation in situ et ex situ **d'écrevisses à pattes blanches** sur des populations menacées par des travaux autoroutiers (A89) **au Museum de la Citadelle** : 1 500 individus en élevage en 2010
- ✓ Actions en faveur de l'Apron du Rhône, du grand Hapalemur, du Wallaby des rochers, de l'Ibis chauve au museum de la Citadelle
- ✓ Mise en place d'actions de communication pour **sensibiliser les habitants** aux modes de gestion écologique : En 2010 8 animations dans le cadre des rendez-vous Nature et Culture
- ✓ Opération « Abeille sentinelle de l'environnement » avec les 6 ruches installées à Isenbart

Aménagement d'espaces verts urbains

- ✓ Nouveaux espaces verts créés : En 2010 Abords de la RODIA – SMAC et Hauts du Chazal
- ✓ Espaces verts publics réaménagés : En 2010 Square Pergaud, Parc de la Combe Haag et Parc urbain de Planoise (partie)

① *Evolution des espaces verts créés : 10510 m² en 2010*

Développement d'une agriculture péri urbaine

➤ Actions réalisées

- ✓ Signature d'une charte agricole en faveur d'une agriculture péri urbaine dynamique signée avec le Grand Besançon, la Chambre d'Agriculture du Doubs, le Conseil Général du Doubs, la Région Franche-Comté, le Lycée agricole de Dannemarie-sur-Crête et l'AFIP (Association de développement rural)
- ✓ Participation au montage d'un **centre de ressources foncières** sur le Grand Besançon (Programme SAUGE)

3. Les déchets

Les enjeux majeurs dans le domaine des déchets se situent au niveau de la :

- Réduction à la source de la quantité et de la nocivité des déchets
- Mise en place de la récupération et de la valorisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères,

- Amélioration du tri sélectif et de la valorisation matière (Réemploi) pour réduire la part des déchets résiduels à traiter par incinération ou stockage avec comme objectif le non renouvellement d'un four d'incinération,
- Mise en place d'une **redevance incitative** pour encourager les habitants à réduire leurs déchets à la source et à mieux trier en harmonisant les critères de calcul sur la base d'un système unique pour chaque bac gris.

La Ville agit aux côtés du Grand Besançon (Responsable de la collecte des déchets ménagers et assimilés depuis 2006) et du SYBERT (SYndicat mixte de BESançon et de sa Région pour le Traitement des déchets regroupant 198 communes et près de 225 000 habitants) pour améliorer la gestion des déchets. Le Grand Besançon et le SYBERT ont d'ailleurs monté un programme d'actions commun sur le thème de la réduction des déchets, susceptible de bénéficier du soutien de l'Union européenne, notamment au titre du programme de la Commission Européenne, Life +.

La ville est signataire de la **charte éco chantier**. L'introduction d'exigences de réemploi de matériaux et de tri est effectuée dans le cadre de la commande publique.

L'approvisionnement en granulats alluvionnaires est problématique sur Besançon en raison de la faiblesse des réserves locales. L'usage de ces matériaux doit donc être limité et le développement de matériaux de substitution (notamment les roches calcaires) est nécessaire pour pallier à ces manques. Le règlement de voirie incite les entreprises à réutiliser sur place les déblais générés par les chantiers. Ces matériaux recyclés peuvent provenir du même chantier (surtout valable pour les chantiers de grande importance) après un éventuel traitement (à la chaux par exemple) ou de plateforme de recyclage.

Autour de Besançon, **les plateformes de recyclage** ne sont pas très répandues à cause de la présence de carrières moins coûteuses à exploiter pour les entreprises. Elles semblent mieux fonctionner pour les déchets issus des chantiers du bâtiment.

Les constructions, les aménagements doivent intégrer des critères de Haute Qualité Environnementale avec le choix de matériaux à faible impact environnemental sur l'ensemble de son cycle de vie. Un enjeu majeur existe avec le chantier de construction du tramway pour Besançon et son agglomération.

Dans le cadre de l'Agenda 21 et de la politique de réduction des déchets et d'insertion sociale, la Ville a mis en place **un système de gobelets réutilisables** pour les manifestations et événements organisés par les services de la ville ou ses partenaires. Les gobelets sont fournis par Ecocup, une entreprise nationale faisant appel à des travailleurs en insertion. Le CHAT a en charge de gérer le stock, de distribuer les gobelets propres et de récupérer les sales afin de les laver. Le système fonctionne en appliquant un principe de consigne par gobelet auprès des consommateurs de boissons qui sont libres de restituer ou non leur gobelet. Chaque gobelet manquant est alors facturé à l'organisateur de la manifestation par le C.H.A.T.

① *Quantité de déchets collectés en kg/habitant : 207 kg en 2010 (-6% /2009) (Moyenne nationale 316)*

➤ Actions réalisées

- ✓ Poids des déchets résiduels produits par les bisontins : 233 Kg/habitant (Baisse de 3% par rapport à 2009)
- ✓ Distribution de composteurs aux bisontins par le SYBERT : En 2010 630 individuels et 125 collectifs
- ✓ Signature de la **charte éco chantier** entre la Ville de Besançon et la FRTP (Fédération Régionale des Travaux Publics de Franche Comté)
- ✓ Mise en place de **plates formes de tri-recyclage pour le chantier du tramway**

➤ Actions engagées

- ✓ 50 000 **gobelets réutilisables** sur le marché de Noël avec 10% des gobelets conservés
- ✓ Limitation de la publicité matérielle

4. La qualité de l'air

Vont être élaborés très prochainement un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie et un schéma régional santé environnement 2. Le Grenelle de l'environnement prévoit l'élaboration d'un plan de réduction des particules avec un objectif de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à terme de particules dont la taille est inférieure à $2,5 \mu\text{m}$ dans l'air extérieur. Un **suivi de la qualité de l'air** tant extérieur qu'intérieur sur l'ensemble du territoire bisontin avec également des mesures relatives au pollen est effectué par ATMO Franche Comté, partenaire de notre Agenda 21.

L'année 2010 est caractérisée par une très bonne qualité de l'air et les valeurs à Besançon ont globalement **respecté les seuils réglementaires**, voire très largement pour le dioxyde de soufre. Seul, l'ozone a connu à Besançon une vingtaine de jours de dépassements en raison de conditions météorologiques particulières. Toutes les données sont accessibles au public via le site www.atmo-franche-comte.org. L'amélioration de la qualité de l'air passe notamment par une réduction du trafic routier.

Une **surveillance de la qualité de l'air intérieur** a été mise en place dans des lieux recevant du public ou accueillant des populations sensibles.

➤ Actions engagées

- ✓ Mesure de la qualité de l'air dans un espace test : crèche Battant
- ✓ Connaître et disposer d'une précision fine quotidienne de la qualité de l'air par quartier à Besançon, accessible à tous via internet

5. Le bruit

A l'échéance 2012, une **cartographie du bruit** des transports terrestres et de l'activité économique sera réalisée sur 10 communes du Grand Besançon, conformément aux dispositions réglementaires. Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sera ensuite élaboré.

➤ Actions engagées

- ✓ Limitation, voire suppression, des outillages bruyants dans la commande publique
- ✓ Utilisation d'enrobés spécifiques diminuant le bruit sur tous les axes circulant avec habitations à proximité

6. Les nouveaux enjeux environnementaux

Au-delà de ces éléments, de nombreuses questions liées à la santé et à l'environnement apparaissent dans le débat public, portées en particulier par la société civile. Ces questions concernent l'installation d'antennes relais, les lignes à haute tension, les relations entre pollutions locales et cancers, les opportunités d'intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics, les pollutions visuelles, l'alimentation et notamment les OGM ... Ces thèmes, dont certains relèvent de l'application du principe de précaution, nécessitent un suivi attentif par la construction ou l'accompagnement de nouveaux programmes locaux, comme éléments de réponse maîtrisables par le territoire.

➤ Actions engagées

- ✓ Mise en place d'une surveillance des niveaux de rayonnements électromagnétiques en réponse aux demandes des citoyens

III. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Héritée du mouvement coopératif ou des utopistes, la solidarité est le socle des valeurs bisontines et franc-comtoises par excellence, celles qui ont tracé le chemin depuis plusieurs décennies et qui expriment le sens de la vie ensemble dans la cité.

La satisfaction des besoins essentiels de chacun à travers le logement, l'eau potable, la santé, un environnement sain sont largement pris en compte par les politiques sociales, menées notamment par le CCAS. Face à l'accroissement de la pauvreté et de la précarité, la Ville se heurte à un manque de capacités d'hébergement.

1. L'habitat

L'habitat doit être porteur de **nouvelles exigences environnementales**, le logement social devant constituer un levier d'action. Les principes retenus sont les suivants :

- Continuer les opérations favorisant le renouvellement urbain, l'amélioration de la mixité sociale, la requalification du parc des années 60, la production de logements supplémentaires pour accompagner la décohabitation familiale (de moins en moins d'habitants par logement), l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite ...
- Créer une offre d'habitat individuel groupé à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) porteur de nouvelles exigences en matière de qualité environnementale, architecturale et urbaine pour limiter les effets négatifs d'un étalement de lotissements tant sur le plan environnemental que social.
- Prendre en compte le plus en amont possible, dans les projets d'urbanisme, les dimensions sociales et culturelles.

La ville est largement engagée dans les **Programmes de Renouvellement Urbain** de Planoise et Clairssoleils. Les travaux devraient modifier durablement la lisibilité et les fonctions dédiées à Clairs-Soleils et Planoise. Le tracé du futur tramway devrait permettre de favoriser l'insertion urbaine de la cité Brûlard et de Palente dans la ville et favoriser une approche urbaine globale lors de la déclinaison concrète du projet. Il permettra également une amélioration de l'accès à Planoise et réduira les temps d'accès au centre ville.

➤ Actions réalisées

- ✓ Création d'une crèche BBC dans le quartier des Clairssoleils permettant l'accueil de 6 enfants handicapés en partenariat avec l'ADAPEI

➤ Actions engagées

- ✓ Construction en cours d'une crèche à énergie positive à Planoise
- ✓ Soutien à l'association « Habiter autrement »

2. Les solidarités et la cohésion sociale

Besançon est confrontée à des défis structurels : un taux de chômage élevé, une part grandissante des plus âgés dans la population ; des personnes en difficulté dans les quartiers de grands ensembles à réhabiliter.

L'analyse partagée des besoins sociaux de la ville de Besançon, ouverte aux acteurs associatifs et institutionnels locaux, a permis d'établir trois principaux enjeux.

Le premier enjeu est de faire face à la crise aux côtés des publics les plus vulnérabilisés que sont les travailleurs pauvres, les jeunes de moins de 25 ans, les retraités à bas revenus. Le deuxième enjeu est de faire face au vieillissement pour faire du 3^{ème} âge une troisième vie. Le troisième enjeu est de faire face à l'isolement en développant les actions citoyennes, fraternelles et solidaires. Acteur majeur de la cohésion sociale locale, la ville de Besançon veut continuer d'engager **des actions de lutte contre l'isolement et de renforcement du lien social**. Divers programmes et actions contribuent à répondre à ces enjeux.

En effet, le contexte actuel de crise est une opportunité de faire valoir d'autres modes de développement à la fois durable et solidaire. Pour cela, il convient d'acter le fait que la question sociale n'est plus considérée comme une conséquence de l'activité économique, mais comme une dimension contributive au développement économique et à la qualité de l'environnement.

A la Ville de Besançon, **un plan de lutte contre la précarité énergétique**, qui s'appuie sur les relais locaux, a été lancé. Un Comité de Pilotage permet l'élaboration et le suivi de ce programme pluriannuel. Des moyens humains spécifiques, notamment le recours à un service civique ont été affectés à cette mission. L'objectif est d'accompagner une quinzaine de familles par des actions d'information, de sensibilisation et de formation, de diagnostics de l'habitat (bâti et équipements), remise de kits visant à économiser l'énergie, l'eau et la prévention des déchets.

Dans le cadre du CUCS, des actions en faveur de la réussite socio éducative et socio sportive sont menées. Des progrès restent à faire, notamment dans la formation des travailleurs sociaux et des animateurs sportifs pour optimiser les impacts éducatifs des actions sportives entreprises dans les quartiers. Néanmoins, un réel partenariat a été noué avec les acteurs sur le terrain qu'il reste à consolider au travers d'un programme global et concerté.

➤ Actions réalisées

- ✓ Ouverture de la maison des Seniors et de l'espace inter-âges Auguste Ponsot
- ✓ Initiation d'un projet partenarial d'accompagnement de jeunes de 18 à 25 ans issus de quartiers prioritaires dans leur parcours d'insertion professionnelle : 16 jeunes en cours de formation en 2011
- ✓ Logement Fontaine Eco et toi : plus de 1000 personnes sensibilisées chaque année depuis son ouverture en 2007

➤ Actions engagées

- ✓ **Plan de lutte contre la précarité des jeunes**
- ✓ **8 espaces solidaires** en lien avec des associations – Aménagement d'un lieu spécifique pour les étudiants en partenariat avec le CROUS en réflexion
- ✓ 6200 personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire territorialisée
- ✓ 286 jeunes de 16 à 25 ans ont bénéficié d'un soutien du dispositif d'accès aux loisirs par l'échange « A tire d'Aile » pour 570 actions d'utilité sociale

Education à une alimentation saine

➤ Actions réalisées

- ✓ Interventions dans les écoles : 125 en 2010
- ✓ Intervention éducative dans les **quartiers prioritaires** en fonction des besoins identifiés : 761 personnes en 2010

Ateliers santé ville

- ✓ Développement d'une connaissance partagée et d'une dynamique de collaboration professionnelle entre les acteurs locaux du sanitaire et du social sur la complexité des problèmes liés à la « santé mentale » et aux « sorties d'hospitalisation »

Pratique du sport pour tous

- ✓ Mise en place des opérations **Vital'Sport et Vital'Eté** : 34185 participants en 2010

Valorisation de la diversité culturelle

➤ Actions réalisées

- ✓ A l'accueil de la Ville : Recensement des agents multi linguistes pouvant servir d'interprètes

➤ Actions engagées

- ✓ Mise en œuvre d'un **dialogue interculturel** judéo musulman au travers des collections du musée
- ✓ Création d'un **lieu de rencontre intergénérationnel** dans un quartier au travers de jardins partagés : 2 projets
- ✓ Participation au projet européen Kaleco sur le thème de l'apprentissage des langues et du multilinguisme
- ✓ Inauguration à Besançon du premier établissement scolaire labellisé « école sans racisme » en France au collège Diderot en 2009

Utilisation des T.I.C.

➤ Actions réalisées

- ✓ En 2011, obtention du **label : Ville internet @@@@**
- ✓ 1980 ordinateurs installés dans les écoles municipales

➤ Actions engagées

- ✓ Formations internet dans les **cyber-bases** pour les non-initiés : 622 heures en 2010 25 familles
- ✓ Plan de **formation pour les agents** pour lutter contre la fracture numérique

Prévention des incivilités

➤ Actions réalisées

- ✓ 3 manifestations dont la fête du chien (6 000 visiteurs)
- ✓ 1 animation sur le **respect des espaces publics** dans le cadre du Raid urbain en zone prioritaire

IV. L'épanouissement de tous les êtres humains

La Ville mène des actions afin de prendre en compte, du mieux possible, les besoins de chacun des habitants du territoire.

1. Le cadre de vie

Le territoire est doté de richesses naturelles remarquables. Historiquement, Besançon et Paris sont les deux premières villes dont **l'empreinte écologique** a été estimée dans le cadre de l'étude du WWF France de 2002. En 2005, un calcul affiné affiche 5,06 hectares par an et par habitant pour Besançon.

Quatre postes représentent 96 % de l'empreinte :

- La production et l'utilisation de biens (41 %)
- L'alimentation (31 %) ;
- Le transport de personnes et de marchandises (14 %) ;
- Le logement (10 %).

Sur le territoire de Besançon, le cadre de vie est un des points remarquables souvent mis en avant. L'omniprésence de la nature au travers des collines boisées, des espaces forestiers, des parcs et jardins et de la rivière en fait un cadre exceptionnel à préserver. Néanmoins, cette qualité n'est pas uniforme. À côté de la Boucle et de son vaste secteur sauvegardé, des paysages de la vallée du Doubs, certaines entrées de ville, friches industrielles ou quartiers n'offrent pas la même qualité de vie. Des **améliorations visuelles**, notamment aux entrées de ville, ainsi qu'une limite à la publicité, sont engagées. L'amélioration du cadre de vie passe également par l'adaptation des services, le rééquilibrage des déplacements au profit des modes de transport doux et la proposition d'une offre commerciale de qualité.

Protection du cadre de vie

➤ Actions engagées

- ✓ Participation à la Mise en place des Règlements Locaux de Publicité Intercommunaux
- ✓ Mise à disposition de sacs destinés au ramassage des déjections canines : 834 400 sacs utilisés en 2010
- ✓ Constitution d'une « cellule Graffitis » : 3086 interventions en 2010

2. La sécurité et prévention des risques

De nombreuses actions sont menées en faveur de la sécurité, de la prévention et de la tranquillité des habitants. Des aides sont accordées aux associations de prévention dont notamment les associations de lutte contre les violences faites aux femmes, médico sociales.

La Ville identifie et gère les risques comme l'illustre le **DICRIM**, mis à jour en 2011. La planification prend bien en compte les risques d'inondations. Des procédures d'alerte sont en place. Le Plan communal d'astreinte a fait l'objet d'une mise à jour en 2011.

Le projet de la Ville intègre également la prévention des incivilités.

➤ Actions réalisées

- ✓ Création de 3 postes à la police municipale
- ✓ 100 000 euros en 2010 pour la sécurisation de 5 espaces publics
- ✓ 94 cellules de veille animées dans les quartiers en 2010 (89 en 2009)
- ✓ Signature du Contrat Local de Prévention et Sécurité 2008-2010
- ✓ Mise en place d'un Groupe local de traitement de la délinquance à la Grette
- ✓ Développement de l'action de prévention spécialisée à Planoise et Battant
- ✓ En 2010, 4460 jeunes ont bénéficié d'une action de prévention (4349 en 2009)
- ✓ Mise en place d'une charte des bars
- ✓ Actions et journées de prévention en faveur de la sécurité routière, des addictions

3. Les activités économiques et l'emploi

Depuis le XIX^{ème} siècle et jusque dans les années 80, l'économie bisontine était marquée par la prégnance de grosses entreprises dans les secteurs de l'industrie traditionnelle (horlogerie, textile ...) et par la présence de militaires. Après la fermeture des usines, l'économie locale s'est modifiée et, comme dans le reste de la France, le tertiaire est devenu majeur (45% des emplois). Sur les bases des industries traditionnelles (savoir-faire, structures de formation et de recherche...) de nouvelles entreprises ont émergé dans des **secteurs de pointe** et notamment la microtechnique.

L'action économique publique est aujourd'hui gérée par le Grand Besançon. Elle structure un projet économique et assume la gestion des zones d'activités les plus importantes du territoire. La Ville est partie prenante des démarches sur son territoire.

Le volet économique est un axe majeur du développement durable du territoire. Pour ce faire, il doit s'articuler avec les autres volets de développement et comporter des axes de progrès en termes d'environnement, de solidarités sociales et de concertation et participation de tous les acteurs. Actuellement, une stratégie de développement industriel est en structuration sur des créneaux porteurs et à forte valeur ajoutée (génie biomédical, temps, mécanique, micromécanique, électromécanique et microsystèmes électromécaniques, productique et qualité). Celle-ci ne doit pas négliger la dimension environnementale en impulsant des démarches de qualité environnementale et des certifications dans les ZAC, en encourageant des règlements de ZAE ou des requalifications qui intègrent les dimensions environnementales.

➤ Actions engagées

- ✓ Evolution annuelle du linéaire (Km) de fibre optique déployé par la Ville (source : Syndicat Lumière) : 192 km en 2010 contre 175 km en 2009

4. L'économie sociale et solidaire

Fondée sur les valeurs de partage et de développement durable, **l'économie sociale et solidaire** (ESS) produit non seulement des biens et des services mais aussi du lien social et de la solidarité. Les héritages de Fourier, Proudhon et Considérant, ancrent fortement l'ESS dans la région bisontine. La Ville de Besançon est entrée dans cette thématique par sa tradition d'aide sociale (Minimum Social Garanti) et par un soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Face à l'aggravation du chômage et à l'augmentation de la précarité, l'ESS s'investit dans le champ de **l'accès à l'emploi** en partenariat avec les acteurs de l'emploi et les acteurs sociaux. Elle est également concernée par la satisfaction des nouveaux besoins de la population : service à la personne, mobilisation des finances solidaires, création d'activités sous des formes participatives, consommation responsable, habitat autrement, commerce équitable, alternatives dans le transport et l'énergie. L'ESS permet de réfléchir à une meilleure cohérence entre activité économique et développement durable pour **mieux concilier l'efficacité économique avec la justice sociale et la protection de l'environnement**. Les enjeux consistent en particulier à renforcer les outils à l'attention des entreprises. L'ESS vise à rénover l'économie pour qu'elle devienne un moyen et non une fin en soi. C'est une préoccupation humaniste et ambitieuse qui se traduit dans des projets économiques locaux. Il s'agit notamment de partir des besoins du territoire et de voir comment l'appareil productif peut les satisfaire. Actuellement, des groupes de travail définissent les Projets Sociaux de Territoire par quartier afin de mieux prendre en compte les besoins des habitants.

5. L'insertion sociale par l'économie

La Ville de Besançon fait appel à des **entreprises de réinsertions sociales** dans le cadre de ses marchés publics. D'autre part, elle bénéficie d'un dispositif favorisant le retour à l'emploi des personnes. La politique d'accès à l'emploi dans les **quartiers prioritaires** a été consolidée. En 2009, les financements contractualisés apportés dans le cadre du C.U.C.S pour l'accès à l'emploi se montent à 486 784 euros (dont 70% financés par la ville) pour 39 actions portées par 31 associations, structures d'insertion, maisons de quartiers ou services des collectivités. Auquel s'ajoute un peu plus de 1,3 million d'euros de crédits de droit commun orientés sur ses actions.

Accompagnement des personnes en difficulté

- Actions réalisées
 - ✓ Installation des Restos du cœur dans de nouveaux locaux
 - ✓ Ouverture d'une nouvelle antenne sociale à Palente
 - ✓ Mise en place d'un partenariat CCAS-Conseil Général sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA
 - ✓ Amélioration des locaux du Fourneau économique et regroupement avec accueil de jour

Faire appel à des entreprises d'insertion sociale

- Actions réalisées
 - ✓ Aide de 8 139 € à la création d'un atelier de démantèlement d'ordinateurs au CHAT : 4 travailleurs formés
 - ✓ Epluchage de légumes achetés en circuit court par l'ADAPEI pour la restauration scolaire-
En 2010 : Carottes entières épluchées : 2 233 kg Pommes de terre épluchées : 11 094 kg
- Actions engagées
 - ✓ Nombre de personnes salariées accompagnées par des Structures d'Insertion par l'Activité Economique : 1106 personnes (contre 1198 en 2009)
 - ✓ Mise en place de **chantiers d'insertion** sur les collines, pour les plantes invasives
 - ✓ Collecte des déchets par des personnes en réinsertion au moyen d'un attelage équin le long des berges

Soutien d'associations

- Actions réalisées
 - ✓ Soutien de la Ville au démarrage de l'activité de l'association SOL : 8 000 euros
 - ✓ Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique : 242 385 euros en 2010

Développement d'un micro crédit

- Actions engagées
 - ✓ 66 **micro crédits** attribués dont 8 pour des jeunes de moins de 25 ans
 - Introduction de conditions d'achats durables en 2011

6. La lutte contre l'isolement

La Ville a engagé de nombreuses actions, notamment au travers du CCAS, pour lutter contre l'isolement et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Différents services sont proposés tels que l'aide à domicile, la téléalarme ou la livraison de repas à domicile. La Ville a amplifié ses actions pour accroître la solidarité entre les générations et aider les familles qui ont la charge une personne d'âge, notamment au travers de la **démarche Prévenance** pour l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

- Actions réalisées
 - ✓ En 2010 : 123 900 heures d'aide à domicile
 - ✓ Réorganisation des foyers logement permettant aux résidents l'économie d'un loyer par an
 - ✓ Organisation des **rendez-vous de l'âge** (2000 participants en 2010)
 - ✓ Subvention accordée pour l'implantation d'une maison de retraite de la Mutualité Française

7. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite

La Ville est mobilisée sur la question du handicap. Un schéma d'accessibilité des transports en commun est conduit par le Grand Besançon. En parallèle, un **plan d'aménagement des espaces publics** municipaux a été élaboré. Un diagnostic porte sur 6000 sections correspondant aux sections les plus circulées ou reliant des établissements spécifiques. A partir de ce diagnostic, un plan d'actions a été défini sur 15 ans mobilisant 10 millions d'euros.

- Actions engagées
 - ✓ Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics sur Besançon: 200 000 € sur 2010 – 2250 mètres de linéaire rendus accessibles en 2010
 - ✓ Mise en accessibilité de la piscine Mallarmé et du gymnase Orchamps en 2010

8. Les sports, les loisirs et la culture

La place du sport et des loisirs tient une part importante dans les politiques municipales. L'accès aux activités pour tous, l'éducation à la santé, l'éco responsabilité des animateurs sont visés. La création d'aires de jeu et d'espaces multisports a été multipliée dans les quartiers.

La Ville est attentive à garantir **l'accès à la culture pour tous**. De nombreuses animations sont proposées chaque année. Un schéma culturel, partagé avec le Grand Besançon, a été adopté en 2010.

➤ Actions réalisées

- ✓ Photomontage « Rêves de femmes » réalisée par des femmes de divers quartiers bisontins

➤ Actions engagées

- ✓ **Intervention sportive en temps scolaire** : 3 022 heures en 2010
- ✓ 182 actions proposées à 4 270 scolaires par le service Ville d'art et d'histoire en 2010
- ✓ Organisation de la manifestation annuelle : Raid Handi'fort avec 21 équipes de 5 participants en 2010
- ✓ Soutien à l'association La retraite sportive du Grand Besançon
- ✓ Participation à des manifestations particulières ouvertes à tous : journées du patrimoine, nuit des musées, journée de l'archéologie, enfants du patrimoine, nuit des chercheurs
- ✓ Soutien financier aux nouvelles **cultures urbaines**
- ✓ Lancement d'une étude pour la création d'une grande bibliothèque universitaire et municipale

9. La participation de tous

L'enjeu du développement durable passe par une mobilisation la plus large possible. Dans cette logique, certaines orientations sont à développer pour « rendre acteurs les personnes ». La prise en compte de l'enjeu écologique implique **des citoyens conscients et responsables**, et donc en capacité d'inventer, favoriser des comportements, établir des relations sociales plus pertinentes.

La vie associative, par son intensité et sa diversité, constitue une richesse à conforter. Pour ce qui concerne les organes de concertation installés, il s'agit de favoriser les collaborations, de renforcer la coordination avec les pouvoirs publics, de mieux faire connaître et généraliser les initiatives moins connues et particulièrement novatrices : participation des personnes à l'évaluation de politiques publiques dont ils sont bénéficiaires, enquête sur les conditions de vie concrètes et des besoins des personnes âgées en périphérie... Cela permet de générer, au-delà de la démarche de concertation, le développement d'une citoyenneté plus active.

10. L'éducation au développement durable

L'éducation au développement durable est indispensable pour mobiliser, faire évoluer les représentations sociales et culturelles, favoriser l'évolution des comportements de chacun des citoyens dans ses actes individuels et nos choix collectifs. Une **communication régulière** sur les actions conduites par la collectivité est assurée par le biais de différents outils (Magazine de la collectivité, articles de presse, émissions radios, vidéos, portails internet, animations...).

Les habitants peuvent utiliser la **boîte à idée de l'Agenda 21** située sur le portail de la Ville et du Grand Besançon.

Un **plan de communication global**, dédié à l'Agenda 21, destiné à sensibiliser les habitants sera lancé début 2012. Une identité (« marque ombrelle ») commune à l'Agenda 21 et au Plan Climat Energie Territorial jouera le rôle de fil conducteur des actions menées en faveur du développement durable sur le territoire du Grand Besançon. Cette campagne de communication citoyenne vise à inciter les habitants à modifier leurs comportements pour entrer dans une démarche individuelle active respectueuse des principes du développement durable.

Chaque année, la Ville organise **des manifestations**, s'inscrivant ou non dans le cadre d'évènements supra communaux. Nous pouvons citer la semaine de la mobilité, la semaine de la réduction des déchets, la semaine du développement durable, les journées européennes du solaire, l'opération Le jour de la nuit, le marché de Noël, la Fête de l'énergie portée par l'ADEME. Ces manifestations sont autant d'occasions de sensibiliser le public au développement durable.

La Ville est un membre actif de la **Plateforme Franc Comtoise de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable**. Elle soutient également chaque année de nombreuses **associations** qui œuvrent en faveur de l'environnement (Associations de la maison de l'Environnement de Franche-Comté, RECIDEV, ...). Elle fait également don d'**objets promotionnels éco responsables** lors de manifestations organisées par des associations (lampes leds, sabliers de douche, appeaux, lampes basse conso, multiprises avec interrupteur...).

L'Union européenne, mais aussi l'ADEME, la Région, le Département soutiennent fortement la Ville et le Grand Besançon dans leurs actions de sensibilisation, de communication autour de l'Agenda 21 et du développement durable, apportant ainsi une vraie valeur ajoutée à ces projets volontaristes.

Sensibilisation des habitants

➤ Actions engagées

Convention avec l'Espace Info Energie

- ✓ Sensibilisation du public via le *logement Fontaine Eco et toi*
- ✓ Prêt de **200 watt mètres et 3 caméras thermiques infrarouges** aux bisontins sur la saison 2010-2011
- ✓ Prêt de **9 panneaux de sensibilisation** aux éco gestes
- ✓ Aménagement d'un espace Sciences et environnement comportant de multiples activités autour du développement durable à Vital 'Eté
- ✓ Exposition 1600 pandas du WWF lors de la semaine du développement durable

Sensibilisation des maisons de quartier

Sur le terrain, des actions en faveur d'un changement de comportement sont menées notamment via **les instances participatives** qui se sont emparées de la question du développement durable dans les quartiers, des structures relais (Maisons de quartier, associations...).

➤ Actions engagées

- ✓ Animations dans les **maisons de quartier** : samedis de l'environnement, mini camps, stands développement durable lors des fêtes de quartier
- ✓ Formation des **travailleurs sociaux** et des animateurs de quartier

Sensibilisation des scolaires

Le **public scolaire** constitue également une cible privilégiée. Un travail est mené en lien avec l'Inspection d'Académie. Il se traduit par des interventions dans les établissements scolaires sur les différentes thématiques du développement durable. La ville de Besançon dispose d'une structure municipale d'éducation à l'environnement **La Petite Ecole dans la Forêt**. Cette dernière accueille en moyenne 2 600 scolaires par an et initie des actions grand public. (Saturation de la capacité avec accroissement à l'étude)

➤ Actions réalisées

- ✓ 2909 scolaires accueillis à la Petite Ecole dans la Forêt en 2010 (2 565 en 2009)
- ✓ 8 écoles primées dans le cadre d'un appel à projet développement durable en 2010
- ✓ 10 classes primaires ont bénéficié du programme Bieaudiversité dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'Eau RMC
- ✓ 10 **Plans de Déplacements Scolaires** réalisés

➤ Actions engagées

- ✓ 3 écoles engagées dans une démarche éco école
- ✓ Sur 2009 – 2011, 760 élèves (33 classes de cycle 3 dans 9 groupes scolaires) ont bénéficié d'un programme de découverte et de sensibilisation aux économies d'énergie dont 349 élèves environ ont bénéficié d'une piquûre de rappel l'année suivante – Sensibilisation des enseignants, parents et personnel des établissements (70 personnes)

11. La mobilisation du territoire

En 2009, une **opération Familles Actives pour le Climat** a été lancée sur le territoire de l'agglomération. 141 familles volontaires ont bénéficié de formations dans différents domaines concourant à une meilleure gestion des ressources. Une première formation des familles a été réalisée au travers de la visite du logement témoin *Fontaine-Eco, et toi*. Les thématiques de l'énergie, de l'eau, des déchets sont abordées notamment à travers la notion budgétaire. Un pack « Economie d'énergie » est remis à chaque famille. D'autres actions prennent le pas : formation autour du jardinage et de la cuisine biologique au Musée des maisons Comtoises, parcours de mobilité personnalisé domicile-travail...Des visites de sites sont également proposées aux familles. Les familles bénéficient de diagnostics d'experts à leur domicile avec la mise en place d'un logiciel de suivi des consommations (plateforme 3x20.org).. Un guide pratique est élaboré. Une newsletter est diffusée aux familles. Afin de suivre les familles tout au long de l'année et dans la durée, la plateforme des 3x20.org développée dans le programme européen Reve d'Avenir permettra de visualiser et de créer une émulation à la fois individuelle et collective. Un court métrage est en préparation.

La campagne de communication pour sensibiliser les habitants dans le cadre de l'Agenda 21 s'appuiera sur les actions concrètes de changement de ces familles.

Un **partenariat** est noué avec la ville jumelée de **Freiburg** (Allemagne) qui a lancé une opération similaire en mai 2011.

L'objectif premier de l'opération est de sensibiliser et de mobiliser un noyau d'au moins 200 familles sur le territoire à la maîtrise de l'énergie, en leur proposant des actions et des outils pour leur permettre à terme de réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 10 %. L'objectif second est de permettre aux familles de devenir des ambassadeurs de la maîtrise de l'énergie, de relayer les éco gestes à l'ensemble des habitants du territoire du Grand Besançon.

➤ Actions réalisées

- ✓ Lancement de l'opération **Familles Actives pour le Climat** : 141 familles engagées (450 habitants dont 63 familles sur Besançon)

12. La coopération décentralisée

La politique de coopération décentralisée de la Ville vise à œuvrer dans le domaine de la solidarité avec la volonté de privilégier le partenariat avec d'autres acteurs, institutionnels ou associatifs. Elle continue de se développer dans le cadre des programmes engagés avec nos partenaires étrangers, dans une démarche cherchant toujours à dépasser la transmission univoque de savoirs ou de richesses, et privilégiant l'échange dans lequel chaque partenaire peut apporter à l'autre.

Un programme pour soutenir **les initiatives des jeunes** en matière de solidarité internationale a été initié en 2007 en partenariat avec RECIDEV. Celui-ci monte progressivement en puissance. De plus en plus de jeunes sont intéressés par des missions à l'étranger (bénévolat, volontariat, salariat) et sont demandeurs d'informations, de conseils et de suivi.

① *Part du budget de la collectivité consacré à la solidarité internationale et au développement : 280 097 € en 2010*

Coopération décentralisée avec les pays jumelés

➤ Actions réalisées

- ✓ **Application de la loi Oudin** : prélèvement de 1 centime/m³ d'eau pour installer des puits
- ✓ 270 élus et fonctionnaires formés au processus de **décentralisation** et 210 paysans formés à **l'agro-écologie** au Burkina Fasso
- ✓ Signature d'une **Convention Energie-Climat avec Freiburg**

➤ Actions engagées

- ✓ Aide financière aux actions de développement et solidarité

Promotion de la paix au Proche-Orient

➤ Actions réalisées

- ✓ Aide financière à l'association hand in hand qui œuvre à la mise en place **d'écoles bilingues** (juif et palestinien)

➤ Actions engagées

- ✓ Programme global pluriannuel en faveur d'une alimentation en eau potable et de l'assainissement, du tri des déchets sur le camp de réfugiés palestinien d'Aqabat Jabr

V. Une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables

La Ville de Besançon s'efforce à l'échelle du territoire de préserver et d'économiser les ressources. La Ville a engagé **différents programmes de lutte contre les pollutions**. Une démarche de réduction des déchets à la source ou de recyclage est engagée. La Ville a recours aux labels et à des certifications environnementales. Par le biais de sa commande publique, elle souhaite favoriser les entreprises ayant développé une responsabilité sociale et environnementale.

Un **Plan de Prévention des Risques d'Inondations** a été approuvé en 2008. Des travaux ont été effectués dans ce cadre.

1. Une mobilisation des acteurs du territoire

Les modifications de pratiques concernent l'ensemble des acteurs du territoire. Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, les acteurs socio-économiques et le grand public seront invités à signer **une charte d'engagement**. Sur le territoire du Grand Besançon, l'atteinte des objectifs en matière d'adaptation au changement climatique nécessite non seulement de soutenir et consolider les nombreuses initiatives existantes, mais également d'élargir le champ d'action au plus grand nombre d'acteurs et d'habitants possibles afin qu'ils agissent.

La Ville de Besançon a initié également une **opération Commerce éco citoyen** basée sur une charte d'engagement.

Un comité de pilotage permet de rassembler de nombreux partenaires. Sont présents l'ADEME, le Conseil Régional de Franche-Comté, le Conseil Général du Doubs, le SYBERT, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Union des Commerçants de Besançon, l'association du marché des Beaux Arts, l'association du Quartier Pasteur, la Ville de Besançon et le Grand Besançon.

Un **guide de l'éco commerçant** a été rédigé. Il propose des pistes d'amélioration en listant quelques gestes simples profitables à l'environnement. Il vise la maîtrise des charges en termes d'utilisation des ressources, le respect et l'anticipation des obligations réglementaires. Un prestataire réalise gratuitement un diagnostic du commerce souhaitant adhérer à la charte dans les domaines du papier, des déchets, de l'eau, de l'énergie, du choix des produits et des transports. **Un suivi et un bilan annuel** sont effectués par le prestataire. Une affiche est remise pour informer les clients de l'engagement du commerce en faveur de l'environnement et du développement durable.

Cette action vise à engager les commerçants dans un **processus d'amélioration continue** par le biais de diagnostics et de formations. Elle prend appui sur les associations de commerçants pour relayer la démarche développement durable. Un échange entre commerçants favorise l'application rapide de certaines pratiques.

➤ Actions engagées

- ✓ 43 commerçants engagés dans le cadre de la **charte Commerce éco citoyen** – Objectif 2013 : 90 enseignes

2. Les instances participatives

Le développement de la participation des citoyens à la vie de la cité est un engagement fort de la Ville. Les membres au travers de leurs actions participent à diffuser la culture Développement durable sur le territoire en s'impliquant et en impliquant les habitants des quartiers en faveur d'un changement de comportement sur des thématiques du quotidien : cadre de vie, déchets, déplacements...Des agents dédiés permettent de faire le lien entre les services et les CCH.

➤ Actions réalisées

- ✓ Mobilisation des **15 instances participatives** : 6 réunions spécifiques à l'Agenda 21 durant la concertation.
- ✓ En 2010 : 147 projets examinés par les Conseils Consultatifs des habitants, 4 par le Conseil des sages et 6 par le Conseil Bisontin des Jeunes
- ✓ Dotation des CCH d'un budget annuel pour mener leurs projets : 120 000 € en 2009

- Actions engagées
 - ✓ Implication des CCH dans les quartiers sur des thématiques de l'Agenda 21

Le second programme de l'Agenda 21 s'ouvre sur le territoire en insérant **les actions de partenaires** venus témoigner à l'occasion des ateliers de concertation ou du forum du développement durable. Chaque année, de nouveaux partenaires pourront insérer des actions dans l'Agenda 21. Ces dernières seront validées lors de la tenue d'une réunion du Comité de suivi.

- Actions engagées
 - ✓ 27 partenaires engagés dans l'Agenda 21

3. Le développement des circuits courts

Le Grand Besançon s'attache à préserver et encourager une économie favorisant les circuits courts. En s'approvisionnant auprès de producteurs locaux, les transports sont évités ou fortement limités. La Ville s'est fortement impliquée dans ce programme, notamment en réservant un secteur Aux Vallières. Elle œuvre pour une politique visant à installer une agriculture périurbaine respectueuse de son environnement (Produits de qualité, produits issus de l'agriculture biologique). Cette agriculture présente de nombreux enjeux pour le territoire : des enjeux d'organisation notamment foncière, économiques, d'attractivité du territoire ou de préservation de la biodiversité et du cadre de vie. La collectivité joue également un rôle pour **favoriser l'accès de publics différents** aux circuits courts.

- Actions réalisées
 - ✓ 30 % des exposants présentent des produits locaux au marché de Noël
 - ✓ **65 % du budget alimentaire** de la Ville est issu de produits locaux et du commerce équitable lors des réceptions
 - ✓ **Création du marché paysan** et intégration de producteurs bio dans les marchés du samedi
- Actions engagées
 - ✓ Développement des **circuits courts** de commercialisation en partenariat avec le Grand Besançon (Programme SAUGE)
 - ✓ Introduction de **produits locaux dans la restauration scolaire**

4. Le tourisme

Fort de son patrimoine bâti (Boucle) et culturel (Citadelle, Musées...), mais également de la présence du Doubs et des collines sur son territoire, le territoire de Besançon dispose d'un **potentiel touristique remarquable** à quelques heures de grandes villes où se trouve une clientèle. Ville d'Art et d'Histoire, dont les fortifications ont été récemment classées au patrimoine de l'UNESCO, Besançon cherche à optimiser ce potentiel afin d'accroître la fréquentation touristique et ses retombées économiques. Ce tourisme intègre la dimension développement durable dans sa conception et sa mise en œuvre. Des actions sont menées pour favoriser un **tourisme vert**.

① *Evolution du nombre de nuitées à Besançon et dans sa région : 446 970 en 2010 (-2% par rapport à 2009)*

Evolution du nombre de fréquentations, hors agglomération, à la Citadelle (Source : Sem de la Citadelle/DCGE) : 160 176 visiteurs en 2010 et 198 242 visiteurs en 2011 (Hausse de 24% par rapport à 2010)

- Actions réalisées
 - ✓ Réalisation d'un **schéma touristique**, intégrant le développement durable avec notamment le tourisme vert
- Actions engagées
 - ✓ Enrichissement de l'offre de loisirs et d'animation le long du Doubs
 - ✓ Création de produits touristiques orientés Développement durable via l'Office du Tourisme
 - ✓ Développement d'un tourisme participatif
 - ✓ 4547 citations en 2010 (4143 en 2009)



Deuxième partie

La collectivité exemplaire et responsable en matière de développement durable



I. La gestion des ressources humaines

La direction des ressources humaines a mis en place une véritable politique en faveur d'une **Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences**. Une personne dédiée a été recrutée en 2010 pour identifier et valoriser les compétences des agents. Une charte de la mobilité a été établie permettant une réelle gestion des compétences internes.

La diversité est présente sous toutes ses formes au sein de la collectivité. Le taux de handicapés est supérieur au minimum légal. La parité Hommes/Femmes est présente tant en termes d'effectifs que dans le positionnement hiérarchique.

Les relations sont fréquentes et constructives avec les instances représentatives du personnel. La politique permet de prévenir les conflits voire de les régler individuellement ou collectivement. La gestion des ressources humaines est proactive et souhaite anticiper les difficultés par des alertes aux décideurs.

Les compétences sur les thématiques du développement durable existent en interne : éco mobilité, gestion raisonnée des espaces verts, de l'eau, maîtrise de l'énergie, démocratie participative...

La santé et la sécurité au travail ont fait l'objet d'un vaste chantier avec la nomination notamment d'un réseau d'Acmo.

➤ Actions réalisées

- ✓ 285 entretiens menés en 2010
- ✓ Nombre de jury soldés par une mobilité interne en 2010(CCAS- GRAND BESANÇON-Ville) : 28%
- ✓ Part des travailleurs handicapés (Obligation d'emploi de 6 %) en 2010 : 6,11 % ou 6,28 % en incluant les contrats passés avec des structures employant des personnes handicapées.
- ✓ Part des femmes et niveau de responsabilités en 2010 : 1069 femmes sur 2199 agents soit 48,61% dont 136 cadres A sur 281 soit 48,40 %
- ✓ Part des temps partiels en 2010 : 283 agents soit 12,87 % de l'effectif

Le *Comité des Œuvres Sociales* mène une politique permettant au plus grand nombre d'agents d'accéder à la culture et aux loisirs, notamment en élaborant des tarifs différenciés. Des activités musicales (guitare, piano, chorale) des cours de langue (anglais, espagnol, italien) des ateliers créatifs sont proposés aux agents.

① Le COS en 2010 c'est :

- ✓ 30000 places de cinéma vendues, 25300 entrées dans les différentes piscines de Besançon
- ✓ 11 sorties et voyages dont 105 personnes en Inde
- ✓ 1023 agents qui ont fait de l'épargne par le biais de l'ANCV avec un abondement conséquent du COS
- ✓ 528 semaines de vacances louées aux agents

1. La sensibilisation et la formation des agents

Entre janvier 2010 et juin 2011, les formations suivies via le CNFPT ayant trait au développement durable représentent 7% de l'ensemble des formations (4 579 heures) et 20% des agents formés. 64 agents ont été formés à la maîtrise de l'énergie dans le cadre d'un **programme global pluriannuel** bénéficiant de fonds européens.

Depuis 2009, un **plan de formations spécifique des agents au développement durable** est élaboré en partenariat avec la Délégation Régionale de Franche-Comté du CNFPT. Il est co construit avec le Grand Besançon, le Conseil Régional de Franche-Comté et la Ville de Pontarlier dans le cadre du club régional des Agenda 21 afin que chaque collectivité s'enrichisse des expériences menées par ses paires.

En 2011, des **sessions de théâtre forum**, un **séminaire des cadres** autour du management durable se sont tenus. Une formation du réseau des référents Développement durable s'est tenue en novembre 2011.

En parallèle, un **séminaire** portant sur la **prospectivité stratégique** et le management durable rassemblant élus de la majorité et dirigeants a été organisé en novembre 2011.

En 2010, une **charte du management** a été élaborée collégalement.

➤ Actions engagées

- ✓ Sur la période de janvier 2010 à juin 2011, ce sont **1153 agents**, avec 286 stages et 90 408 heures, qui ont été formés par le CNFPT, certains agents ayant bénéficié de plusieurs formations
- ✓ 172 Agents formés au développement durable dans le cadre du plan de formation spécifique
- ✓ Plus de 300 agents formés à la maîtrise de l'énergie depuis 2007.
- ✓ 66 agents du service espaces verts ont été formés aux techniques alternatives favorisant la biodiversité et les espèces locales, limitant la consommation d'eau ou supprimant les phytosanitaires sur 2010-2011
- ✓ Sessions de théâtre forum sur le thème de la discrimination en 2010
- ✓ Formation Haute Qualité Environnementale : 20 personnes

2. La communication interne

Une communication régulière sur les actions conduites par la collectivité est assurée par le biais de différents outils (Bulletin interne, intranet, feuille accompagnant le bulletin de salaire, visites de site, conférences, challenges).

Le journal bimensuel interne de la Ville, le BIP, bénéficie d'une rubrique permanente présentant une action de l'Agenda 21. En outre, les articles sont souvent traités sous l'éclairage du développement durable (Par exemple le projet de tramway ou les quartiers durables).

Au sein de la ville, une personne est affectée à l'animation du dispositif *ç mon idée* qui recueille les idées de l'ensemble des agents. Ce dispositif a reçu le **trophée de l'innovation participative** en 2009.

Sur le portail intranet, une rubrique éco gestes suggère une nouvelle action chaque mois. L'actualité du développement durable figure également à la une.

Un **guide de l'éco agent** est en cours de construction. Il sera systématiquement remis aux nouveaux arrivants.

La vision développement durable est partagée au sein de la collectivité. Néanmoins, sa diffusion et son appropriation par l'ensemble des élus et des agents requiert du temps. Il existe un enjeu fort d'intégration et de mise en cohérence entre vision et stratégie et mise en œuvre opérationnelle et transversale de la démarche développement durable. Des outils de pilotage sont à concevoir.

L'appréhension de l'efficacité de ces outils dans l'accompagnement au changement reste difficile ; néanmoins, certaines informations ont pu générer des modifications tangibles : ex. collecte des piles, recyclage des ampoules, demande de gobelets réutilisables ou recours au garage à vélo mobile pour des événements municipaux. Actuellement, un travail est démarré pour repenser la communication interne afin d'accroître son efficacité.

II. La commande publique

La notion de clauses éco responsables comporte les clauses à caractère social, les clauses d'insertion, les clauses environnementales et les critères d'achats équitables.

L'enjeu de la commande publique est un enjeu majeur dans les collectivités. 38 millions d'euros sur 253 millions sont consacrés en 2011 à l'investissement avec plus de 500 marchés passés annuellement pour la ville de Besançon. En 2010, une étude sur l'optimisation de l'achat public a été effectuée. A cette occasion, a notamment été mis en exergue le fait que les dépenses devraient être davantage réalisées de manière à favoriser et renforcer l'émergence de modes de production et de **consommation plus durables**.

Dès 2001, la Municipalité s'est engagée à travers une motion votée à l'unanimité en faveur « **d'achats éthiques respectueux** des Droits de l'Homme au travail et de l'enfant, en particulier lors des achats destinés aux établissements scolaires et des crèches ».

L'usage de catégories de matériaux (bois exotique, granulats de rivières) sont limités au travers d'engagements de la ville notamment dans son Agenda 21. Plus largement l'Agenda 21 précise cette volonté de recourir à des achats éco responsables via des clauses environnementales et sociales.

Concernant les **clauses sociales**, la Ville a souhaité réaffirmer en 2005 sa volonté de développer une politique spécifique, permettant, dans le respect du code des marchés publics, de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles. De manière implicite, il est appliqué généralement dans les marchés publics de la Ville faisant appel à l'article 14 un taux de 7 % réservé à l'insertion. Si les résultats en matière d'insertion sont loin d'être négligeables, il existe une réelle marge de progression.

La Ville a confirmé son engagement en ce domaine, lors de sa Municipalité du 27 juin 2011 et de son Conseil Municipal du 08 décembre 2011, ainsi que sa volonté de renforcer les dispositifs en vigueur, pour s'inscrire dans le cadre réglementaire et prendre en compte les engagements politiques, notamment au travers de l'Agenda 21.

Le programme d'actions 2010-2013 prévoit de renforcer l'intégration de clauses éco responsables dans les marchés de la Ville notamment en diversifiant les champs d'intervention de la clause d'insertion (articles 14, 30 et 53 du code des marchés publics). Les **clauses environnementales** seront également renforcées avec l'accroissement de l'utilisation du bois noble régional, bois certifié, dans la construction des bâtiments publics, l'introduction d'éco mobilier (certifié PEFC ou équivalent), un accroissement du papier recyclé, l'utilisation des enrobés tièdes, l'augmentation de la part de produits labellisés et bio dans les produits d'entretien ou dans la restauration scolaire.

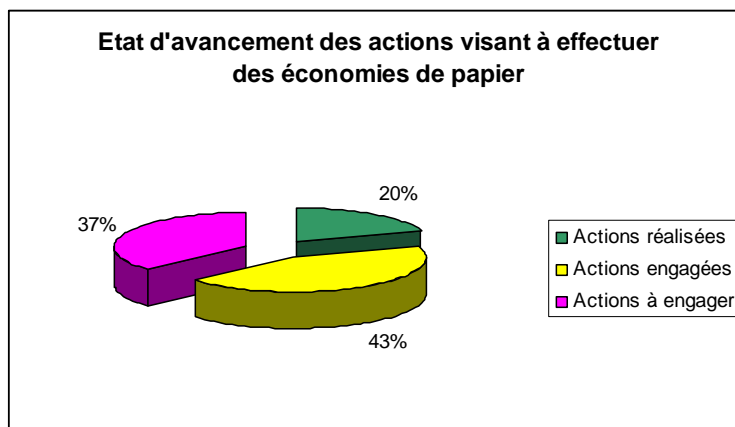
En 2010, le marché des travaux d'impression a permis l'intégration de clauses environnementales.

En 2011 : Un travail collaboratif entre la Mission Emploi et Insertion, la Direction Architecture et Bâtiment et la Mission Développement Durable sur le marché de nettoyage des textiles a permis l'intégration de clauses sociales et environnementales.

Le marché des produits d'entretien de la ville, renouvelé en 2011, a pu intégrer des clauses environnementales. Ainsi de nouveaux fournisseurs de produits ont bénéficié de ces clauses pour proposer des produits écologiques retenus par la ville (Faible nocivité des produits, biodégradabilité, écolabel....).

Le marché des fournitures et papiers de la ville, en cours de renouvellement, intègre également des clauses environnementales (Papier recyclé, papiers issus de forêts gérées durablement...)

Depuis quelques années, la Ville de Besançon a engagé une démarche de **réduction de ses consommations de papier**. Cela s'est traduit par la mise en place de différentes mesures, notamment au niveau de la réduction des moyens d'impression et la systématisation du recto verso. Un bilan des consommations et tirages papier de l'ensemble des services entre 2006 et 2009 et un plan comportant 41 actions à conduire sur 2010-2012 ont été établis.



Les actions de réduction significatives réalisées :

- Dématérialisation des courriels et télécopies excepté les courriers signalés
- Réduction du nombre de tirages de BVV et des agendas (Baisse de 1000 exemplaires en 2009)
- Dématérialisation des informations du C.O.S. pour les agents disposant d'un poste informatique en 2009 (Economie : 150 000 feuilles/an)
- Concours d'idées à destination des agents

Il s'agira d'aller plus loin notamment par le biais d'actions de formation, la mise en place de la gestion électronique des documents.

① 11 millions de photocopies en 2010 (3 millions écoles, 4 millions imprimerie et 4 millions pour les services)

En 2009, une formation aux achats éco responsables a été suivie par 24 agents.

➤ Actions réalisées

- ✓ **100 % des écrans informatiques** Energy star
- ✓ **100 % imprimantes recto-verso** avec réduction de 50 % du nombre
- ✓ Délibération municipale pour choix d'un **bois certifié** et évitement du bois tropical dans les constructions
- ✓ Utilisation de **100 % de produits NF environnement** pour nettoyage, peinture routes
- ✓ 60,7 % du budget des achats de consommables sont des produits bio, locaux ou éthiques
- ✓ Part des **produits bio en euros dans la restauration scolaire** en 2010 à 10,48% des achats totaux avec un repas sur 3 comportant au moins un composant bio sans compter le pain, biologique depuis 2006
- ✓ Introduction de produits labellisés et bio dans les produits d'entretien dans le cadre du renouvellement d'appel d'offre en 2011
- ✓ 18% produits éco responsables dans les objets promotionnels de la Ville en 2010

➤ Actions engagées

- ✓ Accroissement du recours à la **clause d'insertion** : 16 marchés avec 16 912 heures et 73 personnes en insertion sur les marchés de travaux achevés en 2010
- ✓ La municipalité achète 80 tonnes de papier avec 30 T de papier recyclé (37,5 %)- Objectif de 50% en 2013
- ✓ **11 %** du budget de la restauration scolaire **en produits bio** en 2009 – Objectif de 20 % en 2013
- ✓ Augmentation des objets promotionnels qualifiés d'éco responsables - En 2010 : 18 % du budget

① Nombre d'heures réalisées par le biais de la clause d'insertion dans des marchés publics achevés : 16 912 heures en 2010

III. La gestion du patrimoine de la collectivité

La collectivité assure de nombreux services et gère les bâtiments publics, l'éclairage public, les feux de signalisation, le parc de véhicules et engins. Elle bénéficie d'un **patrimoine communal important avec 672 bâtiments**, une surface plancher de 513 000 m² : 167 bâtiments scolaires, 35 équipements sportifs, 44 équipements culturels, 11 édifices culturels et 34 équipements sociaux et de la petite enfance.

1. L'énergie

L'ensemble de ces équipements représente des consommations énergétiques importantes afin de couvrir des besoins en chauffage, en traitement de l'air, en usages spécifiques d'électricité dont l'éclairage. C'est pourquoi la Ville de Besançon a pris des mesures visant la sobriété énergétique sur le bâti. Un plan d'optimisation de ce patrimoine a été lancé en 2009. Il vise à réduire les surfaces, rationaliser son utilisation et généraliser les équipements visant à la performance énergétique : campagnes d'isolation des bâtiments, recours à des équipements performants, coûts d'installations et de fonctionnement réalisés sur la durée de vie des bâtiments, développement de l'utilisation des énergies renouvelables, élaboration d'un référentiel de performance énergétique « réhabilitation bâtiment », réalisation de diagnostics. La formation des agents accompagne ces démarches.

① *Part du chauffage du patrimoine municipal bénéficiant d'énergies renouvelables : 13,7% en 2010*
Surface cumulée en panneaux photovoltaïques sur le patrimoine communal : 485 m²

La surface à chauffer représente 280 000 m² et un volume de 960 000 m³. En 2011, a été programmée la rénovation à hauteur de 500 000 € au BP d'isolation de combles, de remplacement de menuiseries.

Une **diminution des consommations de fluides** est engagée au travers d'une politique interne de sobriété. La ville agit tant sur les comportements des agents que sur ses équipements. Les agents ont pu participer à différentes formations dont la **conduite économe** avec la création d'un pôle de référence « référents écochauffeurs ».

En 2010, 631 230 litres de carburant ont été consommés et 1468 tonnes de CO₂ rejetées (toutes énergies confondues). Avec la conduite rationnelle, est attendue **une économie/an de 31 561 litres de carburant et de 73 tonnes de CO₂**.

En 2011, l'emprunt d'un million d'euros a été reconduit : 0,5 M€ ont été affectés à la poursuite du programme d'éclairage public et 0,5 M€ à un programme **d'isolation de combles** de bâtiments (11 000 m²). En outre, environ 0,8 M€ ont été affectés à un programme photovoltaïque. Les montages conduisent à des opérations équilibrées, voire à des gains supplémentaires en coût global. Le principe adopté : les gains en énergie (ou les recettes de ventes d'électricité) couvrent les annuités d'emprunt.

Au delà de ces opérations exceptionnelles, la Ville poursuit ses investissements en matière de renouvellement des systèmes de chauffage instaurés en 2007, de modernisation des dispositifs et de création de nouvelles chaufferies bois. La Ville réfléchit tout particulièrement aux choix énergétiques à promouvoir dans les quartiers durables.

La Ville de Besançon recourt au dispositif des **Certificats d'Economie d'Energie** : les recettes générées (plus de 230 000 € sur la première période 2006-2010 pour 55,7 M de kWh cumac) ont été redistribuées pour 50 % aux directions qui les ont générées et pour 50 % à la constitution d'un Fonds Plan climat.

À titre d'exemple, des rénovations ont été effectuées sur la chaufferie du groupe scolaire de Jean Macé et à la piscine Lafayette. Elles ont permis de valoriser les certificats d'économies d'énergie auprès d'EDF pour un montant de 11 000 €. Cette somme est utilisée pour le financement d'autres travaux.

① *En 2010, la consommation énergétique dans le patrimoine de la Ville de Besançon représente 85,2 millions de kWh consommés et une dépense en électricité chauffage et carburant de 5,13 M €.*

Maîtrise des consommations

Actions réalisées

- ✓ 3 diagnostics Basse consommation sur les bâtiments communaux
- ✓ Consommation de chauffage corrigée du climat : -17% par rapport à 2007
- ✓ Création d'un **pôle de référence pour la conduite économe** et rationnelle avec une cinquantaine d'éco-chauffeurs dont 20 devenus formateurs

① Consommation moyenne de chauffage et d'électricité en GWh dans les bâtiments communaux : 57,5 GWh en 2010 (53,38 GWh en 2009)

Développement des énergies renouvelables

- ✓ 79 % véhicules (berlines et fourgonnettes) de la flotte légère roulant avec une énergie « propre »
- ✓ **Plan bois énergie - Chaufferie bois avec puissance utile totale de 113 MW/h** avec 100 % plaquettes bois local
Economie de 10 000 tonnes de CO₂ et fourniture de 18 % des besoins du réseau de chaleur d'un quartier 8350 logements - 4200 équivalents logements
- ✓ 3 chaufferies bois dans les écoles (GS Fontaine Ecu + GS Brossolette + GS Viotte/Chemin Français)

➤ Actions engagées

- ✓ **Opération crèches solaires**
Actuellement 9 installations solaire thermique (330 m² environ au total)
- ✓ Passage de 58% (EnR + UIOM) à 80% sur le réseau de chaleur Planoise d'ici 2014

2. Les déplacements

La ville a mis en place en 2007 un **plan de déplacement de son administration**. Un **garage** à vélo municipal a été construit avec **l'acquisition de vélos** dont des vélos à assistance électrique. Une **tarification préférentielle** pour abonnement en transport en commun a été mise en place. Depuis, l'accès à **Vélocité** et **Autocité** dans le cadre des déplacements professionnels est développé. Le projet de **tramway** a été approuvé en 2010. Il s'inscrit dans le projet de développement de la Ville et sa ligne Ouest-Est va influencer sur les parts modales constatées : transports collectifs (12%), deux roues (2%), marche à pieds (28%), voiture particulière (58%) (Source : Enquête déplacement urbain 2004-2005 sur le Grand Besançon – INSEE – Méthode CERTU)

➤ Actions réalisées

- ✓ 50 % du personnel concerné par un potentiel report modal a modifié son mode de transport

3. L'eau

La diminution des consommations de fluides est engagée au travers d'une **politique interne de sobriété**. La ville agit tant sur les comportements des agents que sur ses équipements. Les agents ont pu participer à différentes formations dont la sensibilisation aux enjeux du développement durable et aux éco gestes, aux techniques alternatives économes en eau pour les espaces verts. Un guide de l'éco agent est en cours de réalisation. L'installation d'équipements économes en eau est systématisée dans les bâtiments municipaux : boutons pressoirs, chasse d'eau double flux ...

Certains usages de l'eau nécessitent de grands volumes d'eau : piscines municipales, climatisation des bâtiments, station de lavage véhicules...

	2008	2009	2010	Evolution
Ecoles en m ³	27 385	29 584	32 968	+20%*
En euros	64992,38	69463,72	76 943,00	
Bâtiments locatifs en m ³	422 047	230 580	253 892	- 40%
En euros	499 839,66	477 926,15	523 785,52	

*Augmentation liée à des travaux importants dans certaines écoles

En 2010, un **système de récupération des eaux pluviales** a été installé sur le site de Superfos dans le cadre d'un appel à projet de la Région. Il s'agit de la première installation de cette ampleur au niveau national. Un deuxième récupérateur devrait voir le jour sur le site des Haut du Chazal.

➤ Actions réalisées

- ✓ Baisse de 40% de la consommation en eau pour les bâtiments communaux comparé à 2008
- ✓ Mise en place d'un récupérateur d'eau pour le lavage de la voirie : volume d'eau annuel récupéré estimé à 1130m³ – Coût : 57 000 euros (15 000 euros d'aide de la Région)
- ✓ 100 % personnel de nettoyage formé dans les écoles

4. Les déchets

Les enjeux majeurs dans le domaine des déchets se situent au niveau de la réduction à la source de la quantité et de la nocivité des déchets.

L'établissement d'un état des lieux exhaustif et d'un plan global de réduction des déchets à la Ville de Besançon est en cours.

Un **plan d'actions spécifique aux économies de papier** a été engagé en 2008. Actuellement, le papier est collecté par des agents du CHAT qui le valorisent par une vente à une société. Une direction pilote et un prestataire ont été désigné pour le traitement des **Déchets Industriels Banals**, et plus précisément pour ceux éliminés en Centre d'Enfouissement Technique de classe 2. Les **déchets dangereux** sont triés et font l'objet d'une prestation. Les **piles** sont collectées et traitées par un organisme agréé SCRELEC. Les accumulateurs et batteries sont également recyclés.

Une expérimentation sur l'utilisation de **couches lavables** a démarré en 2009 dans une crèche. Une étude a été menée sur la mise en place de la récupération et de la valorisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères dans la restauration scolaire.

➤ Actions engagées

- ✓ 5122 euros économisés en 2010 avec le **recyclage des accumulateurs et batteries**.
- ✓ **Expérimentation des couches lavables** dans une crèche municipale
- ✓ Limitation de la publicité matérielle

IV. La gestion des finances publiques

L'engagement de la Ville en faveur d'une logique de développement durable est constant et transversal. Le budget 2011 a mobilisé les moyens nécessaires à la réalisation opérationnelle de **projets majeurs** : le tramway d'agglomération, la construction de nouveaux quartiers ou encore la livraison de grands équipements. D'autre part, la Ville continue son engagement dans les Programmes de Renouvellement Urbain de Planoise et Clairs-Soleils.

Une grande partie des investissements réalisés vise à maintenir un service public de proximité et de qualité pour l'épanouissement de chaque bésontin.

En 2011, la Ville a **augmenté sa subvention au CCAS** malgré un contexte financier difficile pour soutenir les politiques menées en faveur des publics défavorisés. Dans le domaine de la solidarité, le CCAS est mobilisé sur l'urgence sociale. L'insertion fait également l'objet de dispositifs financiers adaptés avec une politique forte d'accompagnement du vieillissement et du grand âge. En matière de prise en compte du handicap, l'accompagnement du CHAT ou la mise en accessibilité des lieux publics sont poursuivis.

Des emprunts, remboursés sur les économies générées ou les recettes d'électricité ont été souscrits pour moderniser l'éclairage public, isoler les bâtiments ou bien encore développer le photovoltaïque. En 2011, ce sont 1,8 Millions d'€ qui ont ainsi été prévus au BP 2010. Au delà de ces opérations exceptionnelles, la Ville poursuit ses investissements de renouvellement de chauffage, de modernisation des dispositifs et de création des chaufferies bois.

La Ville porte une attention particulière à son patrimoine environnemental et écologique. Le programme pluriannuel de valorisation des collines, l'aménagement d'espaces verts (jardins, vignes, parcs urbains...) se poursuivent. Les investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement demeurent importants avec notamment la mise en œuvre d'un schéma directeur de la station de Port Douvot, le remplacement des canalisations en plomb, le dévoiement de réseaux en lien avec le chantier du tramway.

Dans le Plan Pluriannuel d'Investissements, 385 000 € sont inscrits sous la rubrique Agenda 21 pour accompagner des projets innovants.

① *Budget 2011 consacré à des travaux de performance énergétique : 950 000 €*

Budget 2011 consacrée aux énergies renouvelables : 450 000 €

Budget 2011 consacrées aux consacrées aux espaces verts, parcs et jardins, collines, jardins familiaux : 1 150 000 €



Troisième partie

La mise en application des principes du développement durable



I. La participation des acteurs

Dans le cadre du premier Agenda 21, un **diagnostic territorial** mené sur le territoire du Grand Besançon a permis un état des lieux et d'identifier les enjeux clefs du développement durable. Ce travail a été mené en concertation avec **l'ensemble des parties prenantes**.

L'élaboration d'un second programme a été l'occasion de relancer la concertation avec l'ensemble des acteurs. De septembre 2009 à juin 2010, **40 ateliers** ont été organisés sur le territoire du Grand Besançon. Ils ont mobilisé plus de 600 personnes : citoyens, acteurs socio-économiques, société civile, élus, agents des collectivités. Le cabinet INDDIGO a été mandaté pour animer certains de ces ateliers et garantir une neutralité de la concertation. Ces ateliers ont permis de sensibiliser la population, d'identifier les nouveaux enjeux et les actions à conduire pour les années à venir.

La vision stratégique de la Ville *Besançon 2020* a été élaborée en **concertation avec la population**. Ce projet de développement de Besançon a fait suite à une enquête confiée à l'IFOP, à des forums inter-quartiers, des entretiens avec les instances participatives : Conseil Général du Doubs, Conseil Régional de Franche-Comté. La population a été appelée à participer largement. Le projet de ville s'appuie sur les idées et les aspirations exprimées par les Bisontins mais cherche aussi à répondre aux grands enjeux auxquels les villes et Besançon sont aujourd'hui confrontées. Il formalise la déclinaison d'une vision et d'une stratégie claires et partagées. En amont, une identification et une hiérarchisation des enjeux développement durable ont été établies.

L'Agenda 21 s'est ouvert sur le territoire en proposant aux acteurs d'inscrire leurs actions. Dans le cadre du PCET, les acteurs du territoire sont invités à se mobiliser au travers d'une charte.

Les Conseils Consultatifs des habitants sont les relais incontournables pour la sensibilisation, l'écoute et la sollicitation des habitants. En 2008, la révision des modalités de scrutin a permis de mobiliser des habitants peu impliqués par un vote aléatoire. Les CCH, le **Conseil des sages** et le **Conseil Bisontin des Jeunes** ont été invités à participer activement à l'élaboration du programme d'actions en faveur du développement durable et aujourd'hui à mettre en œuvre des actions.

La Ville participe au club Plan de Déplacement des Entreprises autour de la mobilité durable. **Un club des Agenda 21** animé par la Région permet une mise en réseau des acteurs.

En interne, la Ville de Besançon a constitué un **réseau de référents Agenda 21**. Ces référents travaillent avec les directeurs pour assurer une mission d'irrigation de la culture développement durable dans les actes quotidiens de leur service. Des outils internes permettent une participation interne active des agents.

➤ Actions engagées

- ✓ Nombre de projets examinés par les instances participatives : 157 en 2010
- ✓ Partenaires de l'Agenda 21 : 27 en 2010

II. La mise en œuvre de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations

La Ville de Besançon et le Grand Besançon, depuis 2007, sont signataires de la **Charte de la diversité** et de l'égalité des chances et à ce titre, sont engagées dans une démarche de formation et de gestion des ressources humaines respectueuse de l'égalité des chances.

Elles sont notamment engagées dans la formation et sensibilisation des dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité. Dès 2005, une Conseillère Municipale déléguée de l'égalité des chances et à la lutte des discriminations a été mise en place et en 2006, la Ville a mis en place une Mission de Lutte contre les Discriminations.

Les collectivités se sont aussi engagées à respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont l'embauche, la formation, la mobilité, l'avancement ou la promotion professionnelles des collaborateurs.

La charte de la diversité et de l'égalité des chances détaille en six points l'ensemble des engagements auxquels les signataires souscrivent pour lutter contre toutes les formes de discriminations. Ces engagements concernent essentiellement la gestion du personnel et des carrières et la prise en compte de la diversité dans différents aspects des ressources humaines (recrutement, formation, promotion).

La Ville de Besançon et le Grand Besançon développent plusieurs types d'actions dans le cadre de cet engagement. En matière d'organisation d'évènements externes, leurs actions en faveur de la lutte contre les discriminations s'orientent autour de deux collectifs :

- Un collectif de 30 structures qui préparent des actions diverses dans le cadre de la journée internationale de la femme du 8 mars (conférences, pièces de théâtre, débats dans les quartiers de la Ville...), menées en lien avec la DRDFE et le CIDFF ;
- Un second collectif d'une vingtaine d'acteurs travaillant à l'organisation d'actions dans le cadre de la journée du 25 septembre, proclamée journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes par l'ONU, en 1999.

En matière d'engagement affectant leur fonctionnement interne, la Ville et le Grand Besançon travaillent en particulier sur la représentation des femmes dans leurs effectifs, à deux niveaux :

- la représentation des femmes dans l'ensemble des catégories de fonctionnaires titulaires (cat. A, B ou C) dans le processus des recrutements ;
- la représentation par niveau de responsabilités où la problématique reste prégnante.

D'autres actions sont mises en place, au niveau de l'accès à la formation, notamment dans les filières techniques ou au niveau de l'égalité de traitement ou de la prise en compte des temps de vie.

III. Le pilotage

Le pilotage de l'Agenda 21 en interne est assuré par la mission Développement durable de la Ville de Besançon. Cette mission a été créée en 2001 et est directement rattachée à la Direction Générale des Services. Un **comité de pilotage** commun avec le Grand Besançon a été constitué. Il rassemble 15 membres élus et services techniques des deux collectivités. Il est chargé du suivi de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial. Il se réunit à la fréquence d'une à deux réunions mensuelles.

Les programmes en faveur du développement durable font l'objet d'un pilotage politique et technique impliquant un rôle clef de la direction générale. Chacune des actions de l'Agenda 21 fait l'objet d'objectifs clairs et d'un pilotage identifié par un binôme élu-direction.

Pour l'élaboration des grands projets d'urbanisme, des comités de pilotage opérationnels ont été constitués. Ils rassemblent les services techniques, les élus, les partenaires techniques et financiers, institutionnels.

Un **Comité de suivi et évaluation** de l'Agenda 21 a été constitué en 2006. En 2008, il est devenu commun au pilotage du Plan Climat Energie Territorial. Dès le lancement du second programme, il y a eu la volonté d'ouvrir encore plus largement ce comité de suivi aux partenaires et d'englober la démarche Cit'ergie pour maintenir une cohésion d'ensemble. A ce jour, le comité est composé de près de **70 membres** partenaires institutionnels, société civile et instances participatives.

Le dispositif de suivi permet de mesurer quantitativement et qualitativement la mise en œuvre du programme d'actions et de rédiger un bilan régulier. En interne, la mission développement durable sollicite les différents services pour identifier les actions menées et faire le point sur l'état d'avancement des actions. Un **tableau de bord** accessible au Comité de Pilotage permet l'enregistrement des données. Ce tableau de bord est destiné à évoluer pour devenir commun aux actions de l'Agenda 21, du PCET et de Cit'ergie. Une réflexion est en cours pour disposer d'un outil unique accessible à l'ensemble des services au sein de la collectivité permettant une entrée par projet. Ce préalable permettrait de gagner en lisibilité et en efficacité pour le suivi et l'évaluation des actions.

➤ Actions engagées

- ✓ 90 personnes dont 23 élus, 15 instances participatives et 36 structures extérieures sont impliqués dans le dispositif de pilotage de l'Agenda 21
- ✓ Part des délibérations intégrant une référence explicite à l'Agenda 21 : 3 en 2009 et 1 en 2010

IV. Une approche transversale

La démarche d'Agenda 21, initiée dès 2001 avec la création d'une mission développement durable transversale, marque un jalon dans la démarche de développement durable de la Ville.

La collectivité dispose de **services assurant la transversalité** dans la mise en œuvre des programmes : mission développement durable, service démocratie participative, service conduite de projets, service évaluation, direction de la communication...

Pour mieux appréhender la globalité des enjeux, plusieurs démarches sont co élaborées avec le Grand Besançon.

La mission Développement durable est associée aux réunions hebdomadaires de la direction générale. Une réunion mensuelle de Direction réunit les membres de la Direction Générale, les Chefs de Département, les Directeurs, ainsi que les Chefs de service ou Chargés de mission relevant directement d'un responsable de pôle. Elle a une fonction d'échange et de mise à niveau d'information de tous les cadres concernés tant sur les grands dossiers municipaux et les problèmes d'actualité présentés par la Direction Générale que sur les projets, dossiers ou réalisations.

➤ Actions réalisées

En 2010, se sont tenues :

- ✓ 34 réunions du Comité de Direction,
- ✓ 26 réunions Maire / Direction Générale,
- ✓ 18 réunions de Direction Générale
- ✓ 9 réunions de Direction.

Une cohérence est recherchée dans la mise en œuvre des programmes notamment au travers des documents de planification. L'Agenda 21 s'articule avec les autres démarches :

Le Plan Climat Energie Territorial de la Ville est en cours d'élaboration avec celui du Grand Besançon. Le Comité de Pilotage est commun avec celui de l'Agenda 21 et du label Cit'ergie pour permettre une co construction des outils. Le plan d'actions du PCET vient alimenter le premier axe de l'Agenda 21.

Le Schéma de Cohérence Territorial, dont l'adoption est prévue fin 2011, ambitionne d'organiser le développement de son territoire dans une perspective d'urgence climatique. Il vise à développer une planification urbaine qui contribue à la préservation de la biodiversité et des ressources ainsi qu'à la réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Un nouveau **Plan de Déplacements Urbains** du Grand Besançon est en cours de définition. Véritable dispositif visant à favoriser les transports en commun, ce plan met en cohérence l'ensemble des moyens de déplacement dans l'agglomération bisontine avec notamment l'arrivée de la LGV et la construction d'une ligne de tramway.

Le **Plan Local d'Urbanisme** de Besançon, approuvé en 2007, a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Début 2011, le P.L.U. a été révisé pour mieux prendre en compte les risques naturels existants (notamment le risque inondation) et leur prévention ainsi que les nouvelles préoccupations environnementales en vue de promouvoir et d'encadrer l'efficacité énergétique dans la construction.

Le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** comporte 293 projets en 2010 pour un engagement financier de 4 406 095 € (hors investissement sur le renouvellement urbain) et est articulé avec l'Agenda 21. Le premier programme 2007-2009 a fait l'objet d'un rapport d'évaluation consultable : http://www.aduan.org/media/article/document/174836_174838_Contrat_Urbain_Cohesion_Sociale_bilan_Besancon.pdf

Le second programme est prorogé jusqu'en 2014. Les priorités thématiques sont l'accès à l'emploi, l'éducation, la prévention de la délinquance et l'accès à la santé.

La période 2010-2014 est l'occasion d'une meilleure articulation des différents outils œuvrant dans le domaine de la cohésion sociale et du développement territorial (programme de rénovation urbaine (P.R.U), programme de réussite éducative (P.R.E), Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Besançon (SCoT), programme local de l'habitat (P.L.H), contrat local de prévention et de sécurité (C.L.P.S), groupe solidarité emploi(G.S.E)...), notamment en termes de gouvernance, pour tendre vers une forme de contrat plus unifié en continuité de l'actuel C.U.C.S.

Un travail en réseau avec d'autres territoires est recherché. Depuis 2001, la ville est adhérente au Comité 21. Le Maire/Président est l'un des vice-présidents de l'Association des Maires des Grandes Villes de France. La collectivité participe aux travaux du réseau métropolitain Rhin Rhône et à ceux du **programme franco suisse Reve d'avenir** qui rassemble 27 collectivités en faveur d'un projet de territoire ambitieux et performant, pour la maîtrise de l'énergie et du climat.

En novembre 2011, la Ville de Besançon a également décidé de se lancer dans une actualisation de la **prospectivité territoriale, à l'horizon 2030**, en lien étroit avec le Grand Besançon. Le « projet de ville » Besançon 2020, adopté en novembre 2006, nécessite en effet aujourd'hui une actualisation, au vu des grandes évolutions institutionnelles, environnementales, économiques impactant le paysage local, et au-delà français et mondial. Alors même que le contexte actuel est incertain, il apparaît nécessaire de penser la ville de manière durable, collective, pour que les réponses à apporter aux évolutions majeures de notre système soient réfléchies, concertées et anticipées. Le projet de prospectivité territoriale « Besançon 2030 » se fera à partir d'un socle commun avec le Grand Besançon, autour d'une vision partagée du développement de l'agglomération, de valeurs et d'orientations communes. Il intégrera de manière transversale l'ensemble des défis d'un développement urbain durable, pour mieux penser et construire l'avenir de notre territoire.

En interne, le réseau de référents est un relais pour une conduite en transversalité des actions.

V. Un dispositif d'évaluation partagé

Le premier programme de l'Agenda 21 a fait l'objet d'un **bilan** sous forme d'une synthèse écrite en 2009. Ce bilan a été effectué en interne puis a été présenté aux différents comités de suivi, au Conseil Municipal le 15 janvier 2009. La tenue d'un 4^{ème} **forum public** du développement durable, le 6 février 2009, a permis la restitution de ce bilan aux habitants. 118 des 150 actions étaient portées par la Ville dont certaines menées conjointement avec le Grand Besançon ou des partenaires institutionnels et associatifs. 49% des actions ont été réalisées, 19% avancées, 16% engagées et 16% non engagées. Ce bilan a mis en lumière la difficulté de l'exercice. Les alternatives techniques pour limiter l'impact sur l'environnement ne sont pas toujours évidentes à mettre en place et les moyens budgétaires difficiles à mobiliser. Certaines actions programmées se sont avérées parfois surdimensionnées par rapport aux capacités techniques, financières et humaines de la collectivité. D'autres freins rencontrés reposaient sur des facteurs extérieurs comme des situations politiques difficiles à l'étranger pour certaines actions de coopération décentralisée. Les grands projets d'aménagement urbain se doivent d'intégrer une meilleure prise en compte de la composante environnementale. Pour progresser, ces projets devront se raisonner en coût global avec une vision long terme. Cette approche se doit d'être développée durant ce second programme.

Les **indicateurs** retenus pour les actions sont pour partie des indicateurs communs à d'autres démarches ; ceci dans un souci d'efficacité et de cohésion d'ensemble.

Le suivi se concrétise en amont par l'examen de l'état d'avancement de chacune des 210 actions de l'Agenda 21. Chaque direction de la Ville ou du Grand Besançon qualifie la progression de l'action. L'évaluation consiste en la formulation d'une appréciation globale. Pour le second programme, la collectivité souhaite associer les partenaires au suivi et à l'évaluation. **L'évaluation partagée** s'appuiera sur les critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité et d'efficience pour porter un jugement.

Deux instances réalisent le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21 :

Le Comité de Pilotage propose :

- un état d'avancement les questions évaluatives
- les modalités de réalisation de l'évaluation (interne ou délégué à un prestataire)
- le rapport d'évaluation.

Le Comité de suivi-évaluation ouvert sur l'ensemble des acteurs du territoire

- est informé de l'état d'avancement
- valide les questions évaluatives et les modalités de réalisation de l'évaluation
- approuve le rapport d'évaluation

Une cellule technique, commune à la Ville et au Grand Besançon, composée du service Environnement, de la Mission Développement durable, du service Qualité et évaluation des politiques publiques, du service Analyse des besoins et évaluation, est chargée d'appuyer la démarche.

D'autre part, la Ville est engagée dans plusieurs programmes bénéficiant de subventions européennes ou d'Etat qui bénéficient d'une évaluation en propre.

VI. Une stratégie d'amélioration continue

L'Agenda 21 est une démarche transversale qui a pour objectif d'enclencher un **changement de culture graduel** au sein de la collectivité dans sa gestion quotidienne et dans son rapport aux acteurs du territoire. Cette stratégie s'est traduite par la prise en compte de nouveaux objectifs dans la conduite des projets : performance énergétique, économie des ressources, cohésion sociale...et par l'amorce de modifications de comportement des agents (Achats éthiques, optimisation de l'usage du papier, tri des déchets...). Un des leviers incontournables de **l'amélioration continue** est la formation des agents.

1. Des démarches qualité

La Ville s'inscrit au travers des démarches qualité engagées dont certaines ont débouché sur une certification. Au niveau des Espaces verts, l'ensemble du bois issus des forêts communales est **certifié PEFC**. Une démarche pour obtenir une labellisation pour une bonne gestion écologique des jardins via Plante et cité est en cours.

La totalité du cycle de l'eau, géré en régie, est certifiée **Iso 9001, 14001 et OHSAS 18001**.

La labellisation de l'imprimerie municipale FSC et marque Imprim'vert est en cours. L'audit a démarré au printemps 2011.

Le fermier du chauffage urbain SEVE certifiée depuis le 29 juillet 2008 : ISO 9001 (2008) pour la Qualité ISO 14001 (2004) pour l'Environnement ILO-OSH (2001) pour la Sécurité.

La Ville est également labellisée Citergie European Energy Award pour sa politique énergétique.

En interne, une **grille de questionnement Développement Durable** a été construite. Elle comporte 20 questions qui reposent sur les 3 piliers du développement durable et la gouvernance. Elle est utilisable par les directions lors de la définition de projets d'investissements passant en Comité d'Engagement.

La direction Qualité a en charge la mise en œuvre et le pilotage d'une démarche de **management de la qualité** dans l'ensemble des services municipaux. Le schéma directeur de la qualité est orienté selon trois axes complémentaires liés à l'amélioration continue :

- l'amélioration continue par les services,
- l'amélioration continue par les agents,
- l'amélioration continue par les usagers.

2. L'amélioration continue par les services

En complément des projets transversaux (pilotage par activité, APPEL, Agenda 21...) une procédure **d'audits internes** est déployée pour l'ensemble des services municipaux. L'ensemble des métiers et des processus de la Ville, du CCAS et du Grand Besançon bénéficie de cette prestation. Ce dispositif a été étendu à l'ensemble du tissu économique franc-comtois permettant ainsi la réalisation **d'audits croisés** avec d'autres organismes ou entreprises publiques et privées.

L'usage du référentiel qualité relatif à la maîtrise du courrier, mis en place en 2008 de façon partagée et progressive a permis une maîtrise du processus par l'ensemble des directions et services.

L'accueil est référencé **QualiMarianne**. Une dizaine de diagnostics de l'accueil sur la base du **référentiel** Marianne ainsi qu'une quarantaine de dispositifs d'appels mystères ont permis d'engager un processus global d'amélioration de l'accueil des usagers.

➤ Actions réalisées

- ✓ En 2010, 83 services sont certifiés « **Courrier qualité certifié** »

3. L'amélioration continue par les agents

Une **consultation générale du personnel** tous les deux ans permet de mesurer le niveau de satisfaction et d'implication des agents. En 2010, ce sont près de 1000 agents qui ont répondu. Les résultats permettent à la direction de dégager des pistes de réflexion et d'amélioration dans les modes de fonctionnement et de management de la collectivité.

La Direction a mis en œuvre un **dispositif ç mon idée**, outil et une procédure de recueil des idées de l'ensemble des agents, de bonnes pratiques ou de relevé de dysfonctionnements dont le fonctionnement est transversal sur l'ensemble des services et équipements municipaux et hors circuit hiérarchique.

➤ Actions réalisées

- ✓ 48 audits réalisés en 2010 (qualité, sécurité, environnement et Développement Durable, Marianne et appels mystère)
- ✓ 300 propositions d'amélioration soumises par les agents dans le cadre du dispositif « ç mon idée »

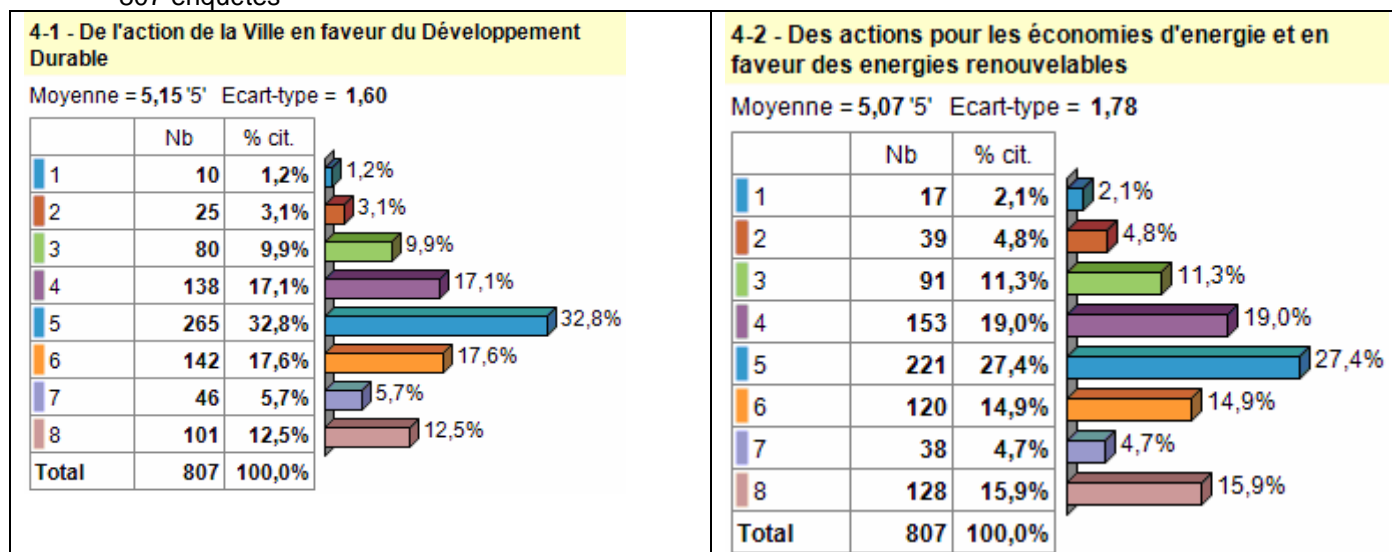
4. L'amélioration continue par les usagers

En complément d'autres dispositifs de participation mis en œuvre dans notre ville, notamment une boîte à idées Agenda 21, un certain nombre de nouvelles pratiques sont expérimentées en multipliant les points d'écoute et en assistant les services dans la mise en œuvre d'enquêtes et de sondages. En particulier, en 2009, un dispositif d'enquête en continu a été déployé dans les différents points d'accueil (guichets administratifs et équipements) pour solliciter l'avis des usagers et mesurer leur satisfaction. Le dépouillement mensuel des questionnaires permet d'établir un baromètre général de l'accueil dans les services.

La Ville a également mis en place en 2008 un dispositif original d'écoute périodique : **le panel d'habitants**. Deux enquêtes ont été réalisées en 2009 auprès de ce panel reposant sur 1 800 Bisontins volontaires qui ont accepté de donner régulièrement leur avis sur le fonctionnement des services municipaux avec comme objectif d'améliorer le service rendu aux usagers.

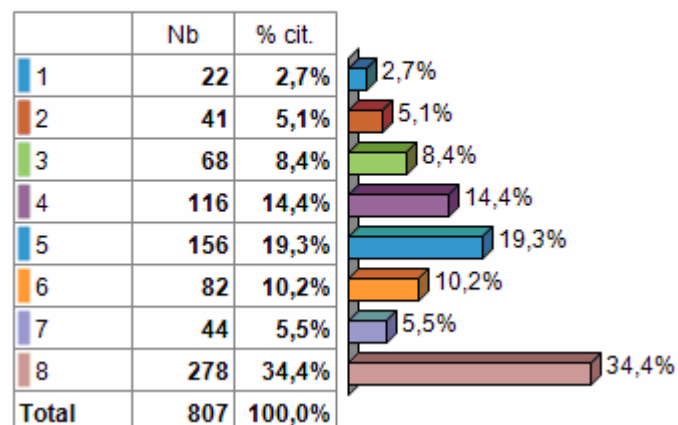
➤ Actions réalisées

- ✓ 65 «smilesbox» réparties dans 49 points d'accueil pour solliciter en continu l'avis des usagers
- ✓ Enquêtes régulières grâce à un panel d'habitants constitués sur le territoire de la Ville de Besançon
807 enquêtes



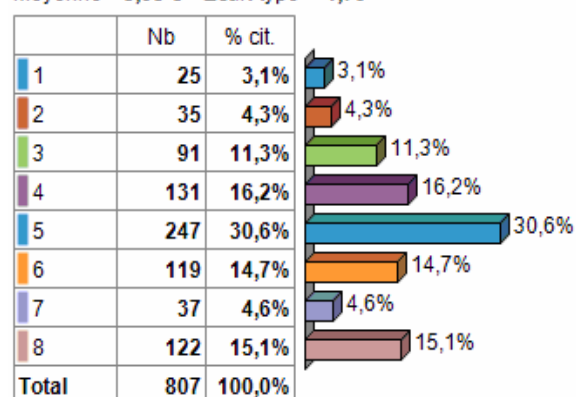
4-3 - Des projets de création d'éco-quartiers

Moyenne = 5,67 '6' Ecart-type = 2,09



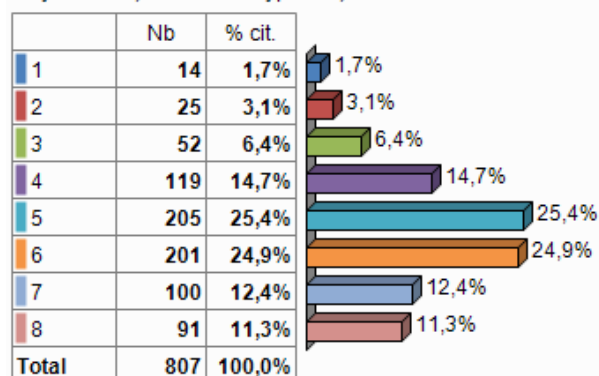
4-4 - De la participation à la protection et à l'éducation à l'environnement

Moyenne = 5,05 '5' Ecart-type = 1,79



4-5 - de la gestion et de la protection de l'eau

Moyenne = 5,40 '5' Ecart-type = 1,60



Satisfaction sur une échelle de 1 à 7 (pas du tout à très)
8 = sans avis ou refus de répondre